Rapport RSE 2020

SOLABIA Group
41 Rue Delizy,
93698 PANTIN, Cedex
T. +33 1 48 10 19 40
www.solabia.com

SOMMAIRE

	Norme	Thème	Page	GCUN
GRI 101 : PRINCIPES GENERAUX				
GRI 102 : ELEMENTS D'INFORMATION GENERAUX				
	Profil de l'organisation			
	102-1	Nom de l'organisation	7	
	102-2	Activités, marques, produits et services	7	
	102-3	Lieu géographique du siège	7	
	102-4	Lieu géographique des sites d'activités	7	
	102-5	Capital et forme juridique	7	
	102-6	Marchés desservis	7	
	102-7	Taille de l'organisation	8	
	102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	8	OOD 5, 8, 10
	102-9	Chaîne d'approvisionnement	9	
	102-10	Modifications de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	11	
	102-11	Principe de précaution ou approche préventive	12	ODD 12, 13
	102-12	Initiatives externes	12	
	102-13	Adhésion à des associations	12	
	Stratégie			
	102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	13	
	102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	14	
	Ethique et intégrité			
	102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	15	ODD 5
	Gouvernance			
	102-18	Structure de gouvernance	16	
	Implication des parties prenantes			
	102-40	Liste des groupes de parties prenantes	16	
	102-41	Accords de négociation collective	16	ODD 8, 17
	102-42	Identification et sélection des parties prenantes	17	
	102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	17	
	Pratique de reporting			
	102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	17	
	102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	18	
	102-47	Liste des enjeux pertinents	18	
	102-48	Réaffirmation des informations	19	
	102-49	Modifications relatives au reporting	19	
	102-50	Période de reporting	19	
	102-51	Date du rapport le plus récent	19	
	120-52	Cycle de reporting	19	
	102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	19	
	102-54	Déclaration de reporting en conformité avec les normes GRI	19	ODD 12
	102-55	Index du contenu GRI	19	ODD 12
	102-56	Vérification externe	19	
GRI 200 : ENJEUX ECONOMIQUES				
	Approche managériale			
	103-1	Présentation des enjeux pertinents et leur périmètre d'impact	21	ODD 2, 5, 8, 9, 12, 13, 15, 17
	103-2	Description de l'approche managériale	21	ODD 2, 5, 8, 9, 12, 13, 15, 17
	103-3	Evaluation de l'approche managériale	21	ODD 2, 5, 8, 9, 12, 13, 15, 17
	Performance économique			
	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	22	ODD 8, 9, 12, 13
	201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	22	ODD 8, 9, 12, 13
	201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	22	ODD 8, 9, 12, 13
	Présence sur le marché,			
	202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	22	ODD 5, 8, 17
	202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	22	ODD 5, 8, 17
	Impacts économiques indirects			
	203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	22	ODD 2, 8, 9, 17
	Pratiques d'achats			
	204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	22	ODD 2, 8, 12, 13, 15, 17

	Lutte contre la corruption			
	205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	22	ODD 2, 8, 15, 17
	205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	23	ODD 2, 8, 15, 16, 17
	Comportement anticoncurrentiel			
	206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	23	ODD 16
GRI 300 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX				
	Approche managériale			
	103-1	Présentation des enjeux pertinents et leur périmètre d'impact	25	ODD 2, 6, 8, 9, 12, 13, 15, 17
	103-2	Description de l'approche managériale	25	ODD 2, 6, 8, 9, 12, 13, 15, 17
	103-3	Evaluation de l'approche managériale	25	ODD 2, 6, 8, 9, 12, 13, 15, 17
	Matières			
	301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	26	ODD 2, 9, 12, 13, 15, 17
	301-2	Matières recyclées utilisées	27	ODD 2, 9, 12, 13, 15, 17
	Energie			
	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	27	ODD 7, 8, 9, 12, 13
	302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	28	ODD 7, 8, 9, 12, 13
	302-3	Intensité énergétique	28	ODD 7, 8, 9, 12, 13
	302-4	Réduction de la consommation énergétique	29	ODD 7, 8, 9, 12, 13
	Eau et effluents			
	303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	30	ODD 6, 12, 17
	303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	30	ODD 6, 12, 17
	303-3	Prélèvement d'eau	30	ODD 6, 12, 17
	303-4	Rejet d'eau	31	ODD 6, 12, 17
	303-5	Consommation d'eau	31	ODD 6, 12, 17
	Biodiversité			
	304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des zones protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des zones protégées	32	OOD 2, 6, 14, 15, 17
	304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	35	OOD 2, 6, 14, 15, 17
	Emissions			
	305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	36	ODD 3, 9, 12, 13, 14
	305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	36	ODD 3, 9, 12, 13, 14
	305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	37	ODD 3, 9, 12, 13, 14
	305-4	Intensité des émissions de GES	37	ODD 3, 9, 12, 13, 14
	305-5	Réduction des émissions de GES	38	ODD 3, 9, 12, 13, 14
	305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	39	ODD 3, 9, 12, 13, 14
	Effluents et déchets			
	306-1	Écoulement d'eau par qualité et destination	39	ODD 3, 6, 12, 14, 17
	306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	39	ODD 3, 6, 12, 17
	306-3	Déversements significatifs	40	ODD 3, 6, 12, 14, 17
	Conformité environnementale			
	307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	40	ODD 16
	Evaluation environnementale des fournisseurs			
	308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	40	ODD 2, 6, 8, 12, 13, 15, 17
GRI 400 : ENJEUX SOCIAUX				
	Approche managériale			
	103-1	Présentation des enjeux pertinents et leur périmètre d'impact	41	ODD 2, 3, 5, 8, 17
	103-2	Description de l'approche managériale	41	ODD 2, 3, 5, 8, 17
	103-3	Evaluation de l'approche managériale	41	ODD 2, 3, 5, 8, 17
	Emploi			
	401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	42	ODD 4, 5, 8, 10, 17
	Relations employés/direction			
	402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	43	ODD 3, 8
	Santé et sécurité au travail			
	403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	43	ODD 3, 8
	403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	43	ODD 3, 8
	403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	43	ODD 3, 8
	403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	44	ODD 3, 8
	403-9	Accidents du travail	44	ODD 3, 8

	Formation et éducation			
	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	45	ODD 5, 8, 10, 17
	404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	45	ODD 5, 8, 17
	404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	45	ODD 5, 8, 10, 17
	Diversité et égalité des chances			
	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	45	ODD 5, 8, 17
	405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	46	ODD 5, 8, 17
	Lutte contre la discrimination			
	406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	46	ODD 2, 5, 8, 17
	Travail des enfants			
	408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail des enfants	46	ODD 2, 5, 8, 16, 17
	Travail forcé ou obligatoire			
	409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	46	ODD 2, 5, 8, 17
	Évaluation sociale des fournisseurs			
	414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	46	ODD 2, 5, 8, 16, 17
	Politiques publiques			
	415-1	Contributions politiques	47	ODD 16
	Santé et sécurité des consommateurs			
	416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	47	ODD 2, 3, 9, 12, 17
	416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	47	ODD 2, 3, 9, 12, 16, 17
	Commercialisation et étiquetage			
	417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	48	ODD 9, 12
	417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	48	ODD 9, 12, 16
	417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	48	ODD 9, 12, 16
	Confidentialité des données des clients			
	418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	48	ODD 16
	Conformité socio-économique			
	419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	48	ODD 16

GRI 102 : Eléments d’information généraux

Profil de l’organisation

GRI 102-1 : Nom de l’organisation

SOLABIA (Société La Biochimie Appliquée)

GRI 102-2 : Activités, marques, produits et services

Le groupe SOLABIA développe, produit et commercialise une vaste gamme de produits dans différents secteurs d’activité. En effet, le Groupe opère dans des domaines aussi variés que la cosmétique, les biotechnologies, la pharmacie et la nutrition ou encore le diagnostic microbiologique.

Pour les 4 premiers secteurs, nous nous positionnons en B to B et proposons une gamme d’ingrédients et d’actifs tel que :

- des sels minéraux
- des oligo- ou polysaccharides
- des hydrolysats protéiques
- des extraits végétaux
- des algues et extraits de macro et micro algues
- des dérivés d’huiles végétales

Dans le cadre du diagnostic microbiologique, activité B to C, nous produisons et commercialisons des milieux de culture et des kits de diagnostic microbiologique pour les laboratoires de contrôle dans des secteurs aussi variés que :

- l'agro-alimentaire
- la cosmétique
- le pharmaceutique
- l'eau et l'environnement
- la santé animale
- la recherche et l'enseignement

L’ensemble des gammes représente près de 1000 références qui sont proposées à la vente par nos commerciaux ou par notre réseau de distributeurs à travers le monde.

Dans toutes ses activités, le groupe SOLABIA ne commercialise aucun produit interdit ou controversé. Avant la mise sur le marché, nous nous assurons de la conformité de nos produits par rapport aux réglementations locales en vigueur, et ce quels que soient les secteurs d’activité.

Pour plus d’information sur nos secteurs d’activités et nos produits : http://www.solabia.com

GRI 102-3 : Lieu géographique du siège

SOLABIA
41 rue Delizy
93692 PANTIN Cedex
T. +33 1 48 10 19 40

GRI 102-4 : Lieu géographique des sites d’activité

Le groupe SOLABIA est implanté au travers de sites de production et/ou de filiales en :

- France (Siège, 4 filiales et 5 usines de production)
- Brésil (2 usines de production)
- USA (filiale de distribution)
- Allemagne (filiale de distribution)
- Israël (usine de production)

GRI 102-5 : Capital et forme juridique

SAS : Société par actions simplifiée

GRI 102-6 : Marchés desservis

En 2019, le groupe SOLABIA couvre l’ensemble des zones géographiques (France, Europe, Amérique du nord, Amérique du sud, Asie, Afrique & Moyen Orient et Pacifique) au travers de ses différentes activités. Présents dans plus de 30 pays, nous réalisons en 2019 près de 60% de notre chiffre d’affaires à l’export.

GRI 102-7 : Taille de l'organisation

Le groupe SOLABIA est constitué d'un siège situé à Pantin (93) qui regroupe les fonctions administratives, marketing, commerciales et juridiques de 4 filiales en France, auxquelles viennent s'ajouter 8 sites de production (5 en France, 2 au Brésil et 1 en Israël), 2 filiales (au Brésil et en Israël) et 2 filiales de distribution (En Allemagne et aux Etats unis).

L'ensemble du groupe représente un effectif de 406 salariés et le chiffre d'affaires consolidé pour l'ensemble des activités est de 86 M€. En matière de tonnage annuel produit cela représente pratiquement 3741 tonnes tous secteurs confondus.

Quantités produites (Tonnes)

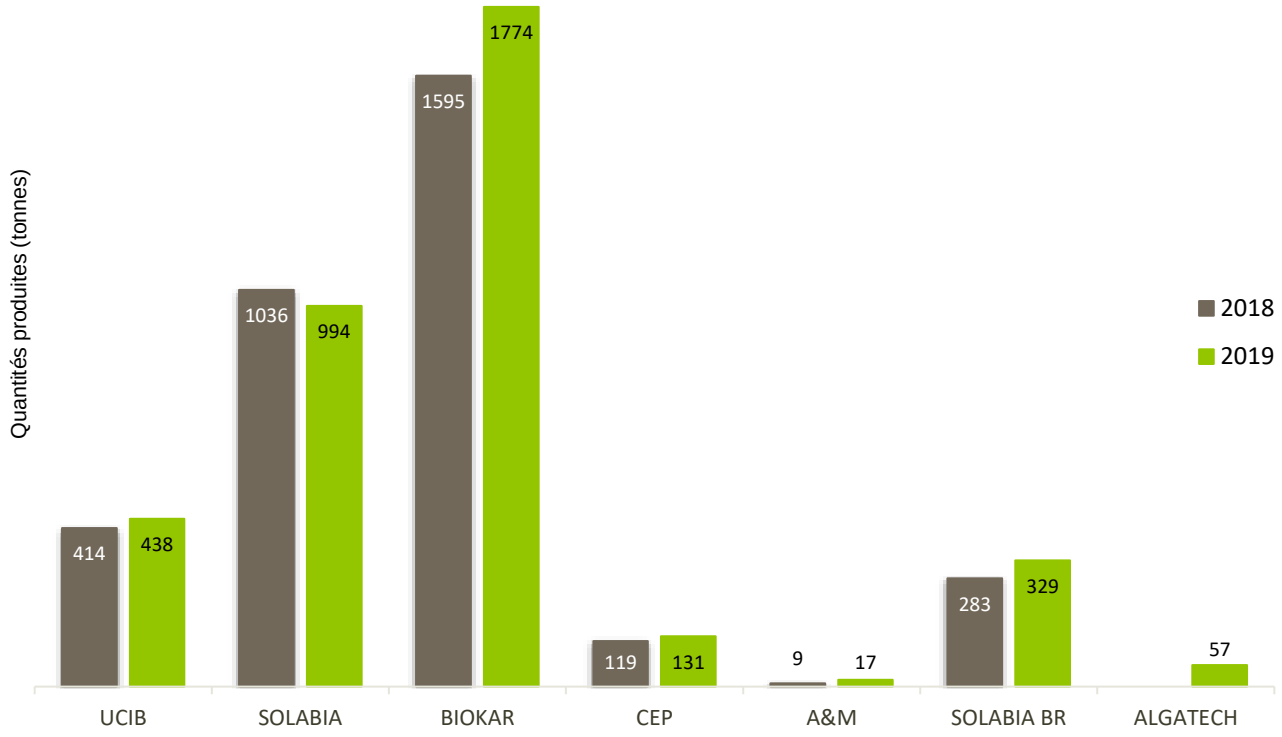

GRI 102-8 : Informations concernant les employés et les autres travailleurs

Le périmètre pris en compte couvre désormais l'ensemble des entités du groupe SOLABIA. Cela représente un effectif total de 406 salariés dont 77,8% sont en Europe.

Répartition des hommes/femmes (en nombre)

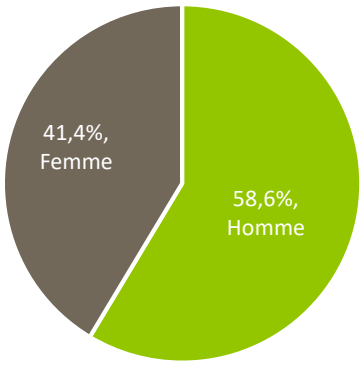

Sur l'ensemble du Groupe, les hommes sont majoritaires avec un ratio homme/femme de 1,42 en moyenne mais il existe des disparités entre les différentes entités.

La répartition homme/femme peut différer en fonction des activités réalisées sur les sites industriels. Les entités où les hommes sont majoritaires correspondent à des usines fonctionnant en 3x8 et où la manipulation de charges lourdes est fréquente.

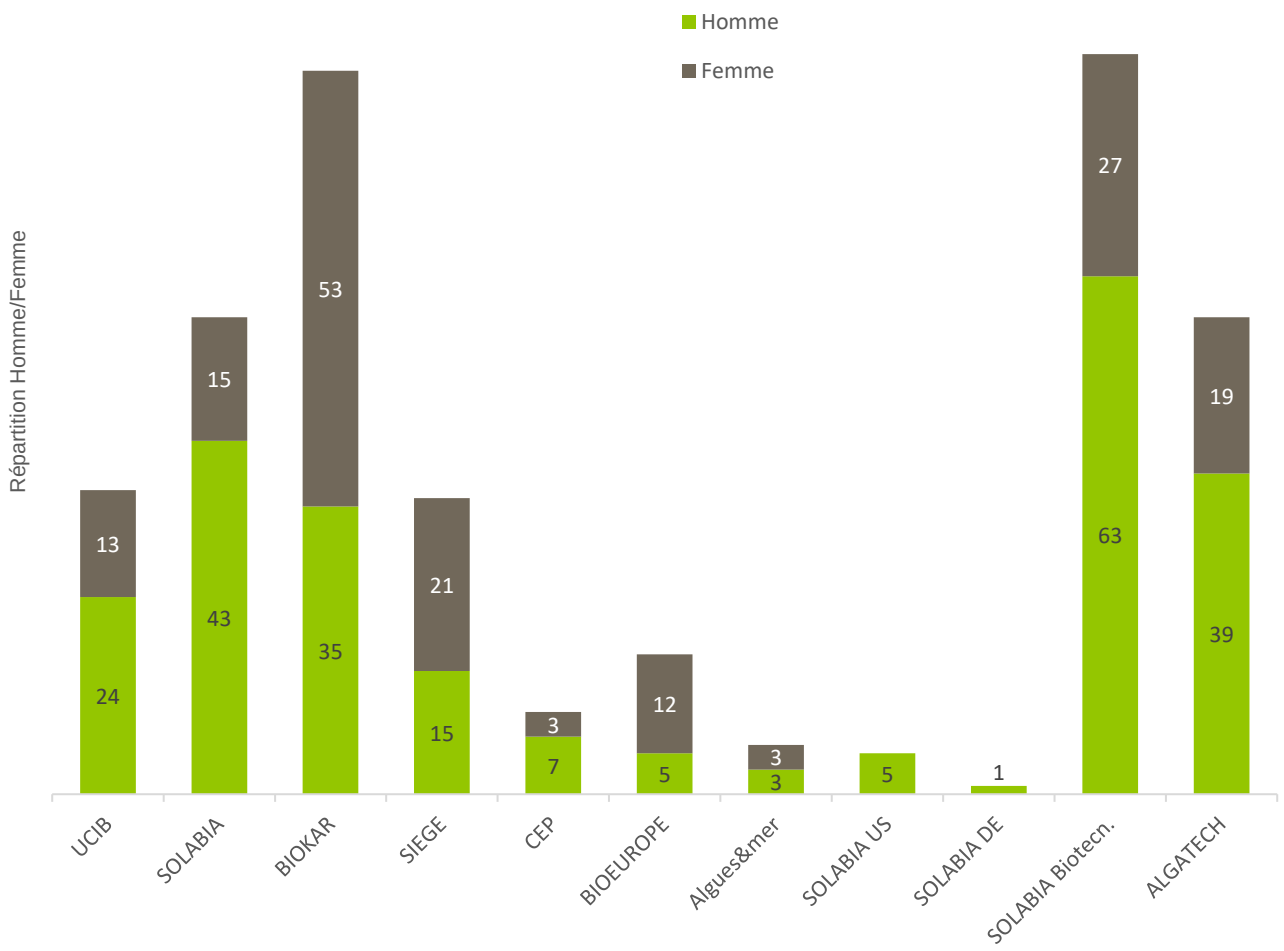

Répartition des salariés par contrat (en nombre)

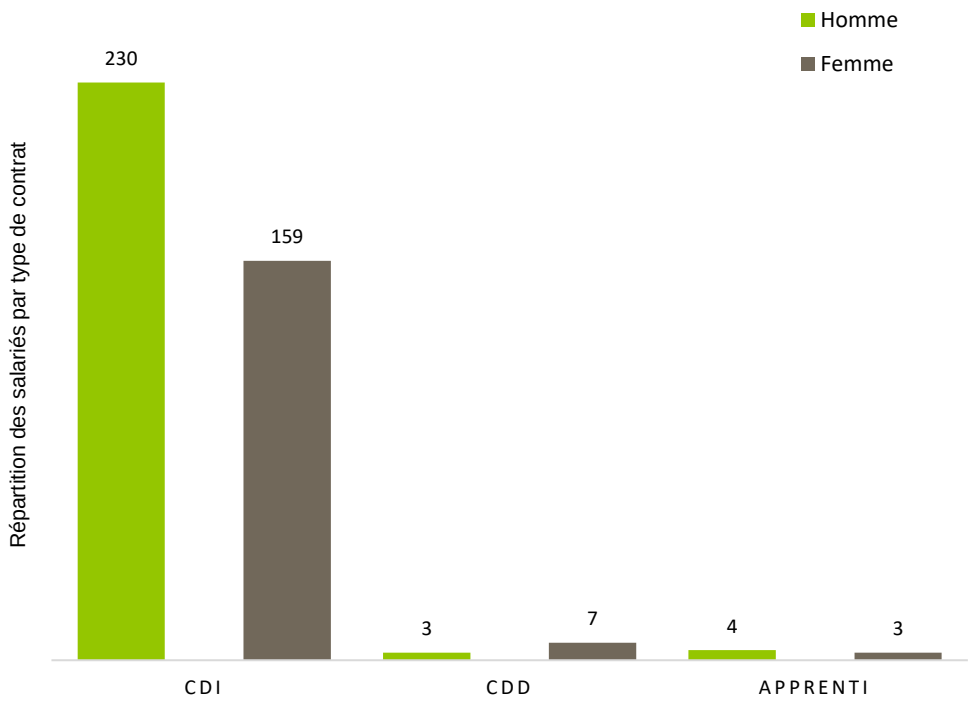

Sur les 406 collaborateurs du Groupe, 389 sont des salariés permanents (95,8% de l'effectif) et 17 sont des salariés en contrat à durée déterminée ou des apprentis, ce qui représente 4,2% du personnel.

Répartition des salariés permanents (en nombre)

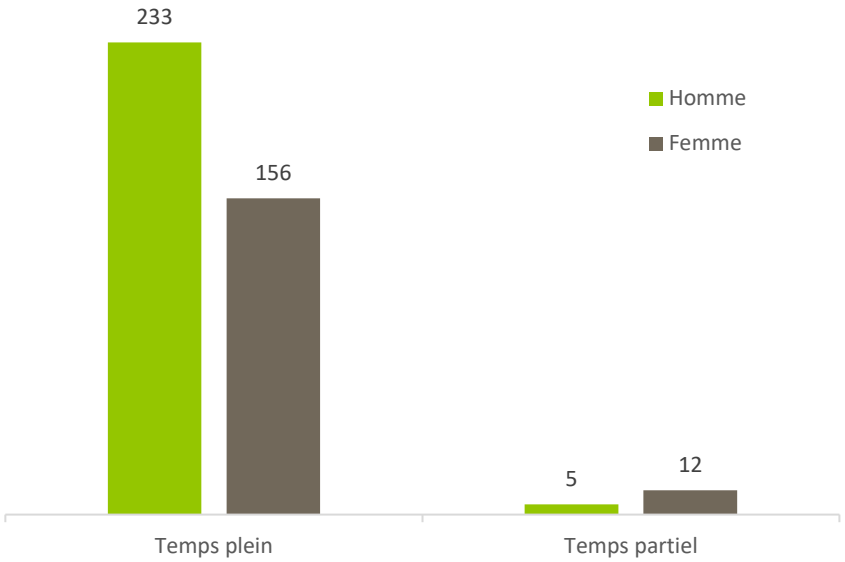

Parmi l'ensemble des salariés du Groupe 96,7% sont à temps plein ce qui représente la grande majorité des contrats de travail.

GRI 102-9 : Chaîne d'approvisionnement

Pour l'approvisionnement de l'ensemble de ses usines, le groupe SOLABIA achète des matières premières, des accessoires de fabrication, des emballages auprès de fournisseurs qui doivent répondre à des critères de qualité et de fiabilité. Les nouveaux fournisseurs font l'objet d'une qualification rigoureuse visant à limiter les risques de ruptures dans la chaine d'approvisionnement.

Dans le cadre de notre analyse de risques, nous avons établi une liste de matières premières sensibles et elles sont considérées comme telles, si elles présentent au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- difficulté d'approvisionnement (pénurie, nombre réduit de fournisseurs...)
- difficulté d'agrément (réglementaire : halal, casher, cosmos; validation longue en raison des tests, matières premières avec échantillon ou sur lot réservé, spécifications difficiles à respecter...)
- historique de non-conformité (problèmes qualité constatés précédemment, variabilité...).

Nous nous efforçons aussi souvent que possible de valider plusieurs sources d'approvisionnements pour une même matière surtout lorsque ces matières sont stratégiques pour les activités du groupe. Nous comptons plus de 1100 références de matières premières, d'emballages, d'accessoires de fabrication et d'équipements individuels pour l'ensemble du groupe.

Si on analyse la totalité des articles nécessaires à la fabrication de nos produits, les matières premières représentent 57%, les emballages comptent pour 25% et les accessoires pour 18%. Concernant uniquement les matières premières qui servent à la fabrication des produits, 226 sont considérées comme sensibles pour l'entreprise, ce qui représente 23,5% de l'ensemble des matières premières. Pour ces matières premières sensibles, près d'un tiers (31,4%) sont pluri-sourcées.

Si on regarde de plus près la partie matière première, nous nous approvisionnons auprès de 418 fournisseurs actifs. Sur l'ensemble de ces fournisseurs, environ 10% d'entre eux seulement interviennent dans 80% du chiffre d'affaires.

	Matières premières
Nombre de fournisseurs	418
Nombre de fournisseurs ayant reçu le cahier des charges	373
Nombre d'articles	1035
- Végétal	436
- Chimique	356
- Animal	36
Nombre d'articles ayant une origine garantie	512
Nombre de Matières premières sensibles	301
Nombre de Matières premières sensibles mono sourcées	195

Sur les 1035 articles que nous consommons, 49% ont une origine géographique garantie et 29% sont jugés comme sensibles. Sur les 301 matières premières jugées sensibles, nous avons 106 matières qui sont pluri-sourcées, soit 35%.

Nos activités concernent plusieurs secteurs et les besoins ne sont pas les mêmes entre les différents secteurs. Si tous ont en commun l'impératif de la qualité, certains secteurs attachent également de l'importance à l'origine de la matière première, notamment dans le cas du sourcing de plantes.

Chaque nouveau fournisseur et chaque nouvelle matière première font l'objet d'une validation préalable et nous nous assurons que le niveau d'exigence que nous souhaitons soit maintenu lors des contrôles à réception des produits ou dans le cadre des audits que nous pourrons réaliser chez les fournisseurs.

L'ensemble des matières premières réceptionnées fait l'objet d'un contrôle afin de garantir leur conformité par rapport aux spécifications qui ont été validées et seulement ensuite elles pourront rentrer physiquement en stock.

En ce qui concerne les fabricants d'équipements industriels, nous ne travaillons ou ne faisons intervenir sur nos sites et dans nos ateliers de production que des spécialistes des domaines concernés. Ils font également l'objet d'une sélection précise afin de garantir les meilleurs critères de qualité et de fiabilité.

En plus des achats directs de matières premières et de matériels, le groupe SOLABIA fait appel à différents prestataires :

- liés au marketing, aux forces de vente et à la communication (Salons, objets promotionnels, prestations d'agences de création, espaces publicitaires…)
- liés de façon indirecte à la production et à la R&D (consommables, produits chimiques, maintenance, pièces détachées…)

Pour répondre à l'ensemble des besoins, les achats groupe sont gérés par un service dédié qui mutualise les demandes et optimise les références. Nous impliquons nos fournisseurs dans notre démarche au travers de la signature d'un cahier des charges et nous évaluons leur engagement par le remplissage d'un questionnaire qui prend en compte certains aspects environnementaux, sociaux et éthiques. Des audits peuvent être réalisés lorsque nous estimons que le niveau d'engagement est trop bas.

GRI 102-10 : Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement

Nous intégrons dans ce rapport la Société Algatech, dont Solabia a fait l'acquisition en 2019 dans le cadre de sa stratégie de renforcement de ses activités dans le domaine des molécules naturelles. Algatech est une société Israélienne de 58 personnes dont le site de production est situé dans le Kibboutz KETURA au cœur du désert d'Arabah dans le sud d'Israël. Elle produit des molécules actives (Astaxanthine et Fucoxanthine) pour l'industrie de la Nutraceutique et de la Cosmétique à partir de micro-algues. Algatech dispose de photobioréacteurs constitués de 700km de tubes en verre qui permettent aux microalgues de bénéficier de l'ensoleillement duquel elles puiseront l'énergie nécessaire à leur développement. Lors du processus photosynthétique, les micro-algues absorbent le CO_2 qui permet leur croissance et libèrent uniquement de l'O_2 dans l'atmosphère. Les conditions climatiques exceptionnelles et l'environnement dénué de polluants chimiques font de ce lieu un endroit idéal pour produire des actifs de grande qualité.

GRI 102-11 : Principe de précaution ou approche préventive

La prise de risque est essentielle à notre capacité à innover et au développement des activités de Solabia mais elle fait partie intégrante de notre ADN et la solidité de notre structure nous permet de le faire efficacement. Dans ce but, notre rôle est d'identifier et gérer les risques aux niveaux stratégique, opérationnel, environnemental et réglementaire.

- Les risques stratégiques incluent le business modèle, les changements d'habitude des clients ou encore l'arrivée de nouveaux concurrents.
- Les risques environnementaux sont caractérisés par le changement climatique pour lequel nous cherchons toujours à minimiser notre impact en réduisant nos consommations (d'énergie, d'eau…), et en favorisant l'intégration d'énergie renouvelable dans nos consommations afin de réduire les émissions.
- Les risques opérationnels intègrent les pannes, les risques pour la santé et la sécurité, les risques technologiques mais aussi les perturbations de la chaine d'approvisionnement ou chez les fournisseurs.
- Les risques réglementaires portent principalement sur la sécurité des produits et la conformité des produits aux réglementations des pays où nous sommes présents.

Face aux incertitudes que le monde réserve, SOLABIA fait confiance à sa capacité d'adaptation et à son modèle opérationnel pour continuer à évoluer et à faire croitre le groupe. Les récents évènements liés à la crise du Covid-19 ont confirmé la solidité et l'adaptabilité de notre modèle puisque nous avons surmonté cette période sans interruption de production ni de service.

GRI 102-12 : Initiatives externes

Les engagements du groupe Solabia reposent sur les principes qui font référence :

- A la Déclaration universelle des droits de l'homme
- Aux conventions internationales de l'organisation internationale du travail
- Aux principes directeurs de l'OCDE

Parallèlement, nous sommes ralliés à de nombreuses initiatives externes pour accompagner notre travail sur les questions environnementales et sociétales. La collaboration avec nos partenaires et les organisations à but non lucratif est essentielle au développement de solutions durables pour tous, et dans ce but nous sommes engagés dans diverses initiatives énumérées ci-dessous.

- United Nations Global Compact (UNGC)
  https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/131681-SOLABIA-Group
- Carbon Disclosure Project (CDP)
  https://www.cdp.net/fr/responses?utf8=✓&queries%5Bname%5D=solabia
- EcoVadis
- Global Reporting Initiative

GRI 102-13 : Adhésion à des associations

Le groupe SOLABIA fait partie de plusieurs organisations professionnelles qui couvrent l'ensemble de ses activités au niveau national ou international.

Parmi les organisations on trouve :

- ASPA-Ingrecos (Syndicat national des fabricants d'agent de surface et de produits auxiliaires industriels)
- Synadiet (Syndicat national des compléments alimentaires)
- SIMB (Society for industrial microbiology and biotechnology)
- AFNOR (Association française de normalisation)
- United Nations Global Compact (UNGC)

Les représentants du groupe SOLABIA participent aux travaux de ces organisations au travers de groupes de travail. L'objectif principal est de participer aux travaux touchant directement à nos secteurs d'activité, de faire redescendre les informations utiles en interne et d'y faire entendre notre voix.

Le groupe SOLABIA contribue au financement de ces organisations professionnelles grâce au versement d'une cotisation annuelle forfaitaire ou fonction de son chiffre d'affaires.

Depuis 2018, nous nous sommes engagés à soutenir les 10 principes et les 17 Objectifs du Pacte Mondial des Nations Unies. (Annexe 1) Ces principes fournissent un cadre d'engagement universel et volontaire pour les sociétés qui souhaitent faire progresser leur démarche de responsabilité sociétale. Ce rapport RSE fait le lien entre les guidelines du GRI et les 17 objectifs du Pacte Mondial, ce qui permet d'avoir une vision globale de nos engagements en matière de responsabilité sociétale.

Stratégie

GRI 102-14 : Déclaration du décideur le plus haut placé

Le groupe SOLABIA a pour ambition une croissance responsable qui s'appuie sur ses métiers et les valeurs du groupe. Pour y parvenir, le Groupe SOLABIA s'adapte et anticipe les évolutions économiques, sociales et environnementales confirmant son engagement en matière de développement durable.

Depuis sa création, le groupe SOLABIA a toujours su s'adapter pour développer des produits innovants et répondre aux attentes de ses clients, lui conférant croissance et stabilité, mais surtout lui permettant de développer une relation privilégiée avec ses clients, fournisseurs, partenaires et collaborateurs.

Créer de la valeur dans le respect des principes d'intégrité professionnelle, telle est la volonté du Groupe. Pour ce faire, nous inscrivons l'innovation au cœur de notre développement économique au même niveau que la protection de l'environnement, la santé et la sécurité sur l'ensemble des sites du Groupe. A cet effet, nous disposons d'une certification ISO9001 pour l'ensemble des sites et pour certaines de nos activités, de certifications ISO14001 et ISO45001 qui vont progressivement être étendues à l'ensemble du groupe.

Notre philosophie d'entreprise repose sur 4 fondements essentiels : « **People, Product, Planet, Partner** »

- People : Parce que nous défendons les conditions de travail équitables et que nous privilégions une philosophie d'entreprise multiculturelle
- Product : Parce que nous produisons des produits de qualité et surs qui répondent aux attentes de nos clients
- Planet : Parce que nous développons des produits respectueux de l'environnement et que la nature nous fournit de nombreuses matières premières
- Partner : Parce que nous respectons nos collaborateurs, nos clients et nos distributeurs qui sont les acteurs majeurs de notre réussite

Dans le cadre de notre plan quinquennal, ces fondements se traduisent en 4 axes d'engagements prioritaires que sont :

1. L'environnement, où le groupe s'emploie à prévenir, limiter, atténuer et infléchir les impacts de toutes ses activités sur l'environnement. Il reconnaît la nécessité d'aller vers une économie bas-carbone et poursuit ses efforts pour limiter les impacts sociétaux induits. A ce titre, le Groupe encourage des actions qui visent à répondre, de façon efficace aux défis du changement climatique, et nous nous engageons à :
    a. Utiliser de façon responsable les ressources naturelles, en réduisant les consommations de combustibles.
    b. Soutenir des projets visant à réduire la consommation d'eau et à en préserver la qualité.
    c. Relever les défis du changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en donnant la priorité à des sources d'énergie renouvelable.
    d. Veiller à ce que tous nos sites et équipements soient conçus, exploités et entretenus de façon à limiter les risques pour l'environnement.
    e. Limiter la production de déchets, dangereux ou non, privilégier dès que possible leur valorisation et leur recyclage ainsi que leur élimination dans des conditions de sécurité maximale.
    f. Veiller à la transparence vis-à-vis des parties prenantes, au niveau de chaque site et du Groupe, en publiant chaque année, conformément aux exigences du GRI (Global Reporting Initiative), un Rapport de Développement Durable.
2. La sécurité et la protection de nos collaborateurs et intervenants extérieurs qui sont intégrés dans toutes nos activités. A ces fins, le Groupe met tout en œuvre pour éliminer tout incident et accident au travail. En se basant sur un processus d'amélioration continue, le Groupe a déployé un système de management porté par l'engagement de la direction et chacun doit adopter un comportement de sécurité dans ses activités quotidiennes. A ces fins, nous nous engageons à :
    a. Assurer que tous les sites et tous les équipements soient conçus, utilisés et entretenus afin de minimiser les risques.
    b. Effectuer régulièrement des évaluations pour contrôler la sécurité et la protection des salariés et intervenants extérieurs.
    c. Mettre en place un système de management soumis à des audits réguliers et à des mises à jour périodiques sur l'ensemble des sites.

d. Garantir une information transparente et pertinente à l'aide d'outils de reporting et d'analyse des incidents et accidents et partager les meilleures pratiques et recommandations.

e. S'assurer que tous les collaborateurs et intervenants extérieurs reçoivent une formation régulière et appropriée pour renforcer leur culture de la sécurité, un comportement et une attitude responsables sur leur lieu de travail.

3. La santé et le bien-être de ses collaborateurs pour lesquels le Groupe s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour réduire l'exposition de son personnel aux maladies professionnelles. Les salariés sont formés et équipés pour travailler dans des conditions sanitaires optimales, conformément aux procédures en vigueur visant à réduire leur exposition aux risques, et en tenant compte des préoccupations et des besoins des hommes et des femmes. Pour atteindre les meilleurs niveaux, le Groupe s'engage à :

   a. Veiller à ce que tous les sites et équipements soient conçus, utilisés et entretenus de façon à limiter les risques pour la santé

   b. Contrôler régulièrement les lieux de travail et surveiller les risques sanitaires auxquels ses salariés sont ou pourraient être exposés. Ce contrôle passe par une assistance médicale et des conseils fournis par des médecins et des experts de la sécurité à tout le personnel du Groupe.

   c. Assumer la responsabilité des produits qu'il commercialise en diffusant des informations sanitaires appropriées à tous ses clients, revendeurs et utilisateurs.

4. Les Droits de l'Homme, droits universels et reconnus à chaque individu au nom du principe de dignité, de liberté et d'égalité que soutient SOLABIA mais également les Pactes internationaux associés et le respect des normes de l'Organisation Internationale du Travail. Le Groupe s'engage à ne pas être complice de violations de droits de l'homme et à respecter les droits indigènes dans les pays où il opère. Dans nos activités, nous nous engageons à :

   a. Garantir l'égalité des chances et de traitement, sans discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, la nationalité, le statut social, la religion, l'orientation sexuelle et politique d'un individu, ou sur d'autres croyances personnelles. Le Groupe interdit l'utilisation de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, les châtiments corporels, le harcèlement sexuel ou moral.

   b. Veiller au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à la couverture sociale de ses salariés, à la durée du temps de travail, conformément à la législation locale, et au paiement des salaires.

   c. Fournir des conditions d'hygiène et de sécurité suffisantes sur le lieu de travail, un accès à l'eau potable, des installations sanitaires et, partout où cela est nécessaire, des espaces de repos, des cantines ou des emplacements dédiés à la conservation alimentaire.

   d. Promouvoir l'égalité des chances ainsi que des mesures favorisant l'équilibre entre vie professionnelle, vie privée et contraintes familiales de ses salariés.

Cette politique constitue un cadre d'action pour l'ensemble des collaborateurs du groupe afin de construire ensemble un avenir plus responsable car nous ne pouvons y parvenir que si nous sommes en mesure de satisfaire l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes.

Gérard JOSSET
Président du Groupe SOLABIA

GRI 102-15 : Principaux impacts, risques et opportunités

Le groupe SOLABIA est un producteur de matières premières pour les industries cosmétique, pharmaceutique, nutraceutique et biotechnologique. Il met à la disposition de ses clients une large gamme d'ingrédients et d'actifs permettant d'améliorer la santé ou la beauté des consommateurs. L'activité du Groupe ne s'arrête pas là puisque nous produisons aussi une gamme de milieux de culture et de kits de diagnostic pour le contrôle microbiologique. Dans tous ces secteurs, la consommation évolue rapidement ce qui ce traduit par des changements sociétaux profonds, alliés à la recherche d'une vie plus respectueuse de l'environnement et une demande accrue de transparence.

En jouant la carte de l'innovation, la prise de risque est au cœur de notre activité et de notre réussite. Si la gestion du risque représente la façon dont nous évaluons, analysons et gérons les effets de l'incertitude ; le pragmatisme et l'adaptabilité constituent notre cap pour en atténuer les principaux effets et créer de la valeur.

L'enjeu de Solabia est de répondre à ses clients quel que soit le secteur, en leur fournissant des solutions efficaces, de qualité et sures pour l'utilisateur final. Les risques qui pèsent sur l'entreprise comme pour tous les fournisseurs d'ingrédients et d'actifs sont de 4 types : stratégique, environnemental, opérationnel et réglementaire. Parmi ces risques, on note ceux de :

- ne pas être vigilant dans notre business modèle aux nouveaux entrants ou à l'évolution de nos concurrents sur nos principaux marchés
- ne pas être innovant pour faire face aux nouvelles demandes de nos clients et des consommateurs. Pour cela, il est garanti un budget suffisant pour la R&D afin de développer des projets de qualité.
- ne pas produire pour ses clients des produits de qualité. Pour limiter ce risque nous nous inspirons des bonnes pratiques de laboratoire et nous renforçons en permanence nos structures de contrôle qualité.
- ne pas prendre en compte les risques climatiques qui peuvent affecter son fonctionnement. Il peut s'agir de l'accessibilité à l'eau ou la disponibilité de certaines ressources naturelles essentielles.
- ne pas maitriser nos sources d'approvisionnement pour les matières premières sensibles. Pour limiter ce risque, l'ensemble de nos fournisseurs sont agréés préalablement, s'engagent à respecter un cahier des charges et sont audités régulièrement.
- ne pas être conforme aux réglementations dans les pays où nous opérons. Les évolutions ou les changements de réglementation font l'objet d'une veille réglementaire afin d'éviter tout manquement majeur.

Dans le domaine environnemental, les opportunités d'amélioration se situent comme pour beaucoup de sites industriels au niveau de :

- l'optimisation des consommations d'énergie en améliorant les procédés industriels, en isolant les bâtiments, en substituant les moteurs électriques par des moteurs basse consommation ou par l'installation de variateurs.
- la réduction de la consommation d'énergie grâce à l'innovation et à l'acquisition de nouvelles technologies moins gourmandes et plus respectueuses de l'environnement.
- l'utilisation de sources d'énergie renouvelable afin de réduire la part des énergies fossiles
- la diminution de la consommation d'eau en favorisant le recyclage des eaux ou en optimisant l'utilisation lors des différents processus.
- l'utilisation d'emballages provenant de matériaux recyclés et/ou recyclables
- la réduction des déchets générés, tout en augmentant la part de nos déchets recyclés annuellement grâce à la sélection de filières d'élimination adaptées à nos besoins.
- l'acquisition de sociétés possédant des technologies plus innovantes et plus durables.

Dans le domaine social, les axes d'amélioration se situent au niveau de l'amélioration de la sécurité des salariés sur le lieu de travail en :

- réduisant les accidents du travail au travers d'un programme d'évaluation des risques préalables et de suivi des incidents
- améliorant la protection vis à vis des matières dangereuses grâce à une analyse régulière des risques et un programme de formation adapté aux risques chimiques
- améliorant l'ergonomie et en formant le personnel aux gestes et postures appropriés à leur poste de travail

Enfin, dans le domaine économique, nous travaillons continuellement à :

- l'amélioration de la relation avec nos clients pour assurer un service au plus proche de leurs attentes
- l'amélioration de la relation avec nos distributeurs pour qu'ils puissent promouvoir au mieux nos produits après de leurs clients
- approfondir des relations avec nos fournisseurs afin qu'ils s'engagent dans une démarche de développement durable et que l'on puisse établir un partenariat pérenne.

Ethique et intégrité

GRI 102-16 : Valeurs, principes, normes et règles de conduite

Le groupe SOLABIA a construit sa réputation sur une longue période et pour la conserver elle s'engage à maintenir des relations honnêtes et transparentes vis à vis de ses parties prenantes : clients, fournisseurs, collaborateurs, communautés…

Dans ce but, le groupe SOLABIA dispose d'un code de conduite qui est disponible sur notre site internet et qui est accessible à l'ensemble des salariés du Groupe mais également à toutes les parties prenantes (Annexe 2). Ce code décrit les règles à respecter dans les principaux domaines liés à la vie de l'entreprise

et est divisé en 4 thèmes axés sur les droits de l'Homme et du travail, la santé et sécurité, la préservation de l'environnement et l'éthique et loyauté de pratiques. Dans le cadre de notre politique des achats responsables, nous demandons à nos fournisseurs de s'engager par écrit à respecter et à soutenir les principes qui y sont décrits.

Nous disposons également d'une Charte Ethique qui sert de référence dans les relations entre Solabia et ses différentes parties prenantes. (Annexe 3). Elle sert de cadre pour l'ensemble des collaborateurs du groupe aussi bien que dans les relations avec nos clients et fournisseurs.

Gouvernance

GRI 102-18 : Structure de gouvernance

Le Comité de Direction de SOLABIA se réunit mensuellement et il est responsable du contrôle et de l'orientation stratégique du Groupe. Les connaissances et les expériences des membres qui le constituent sont autant d'atouts pour assurer la gestion, les priorités opérationnelles et les orientations futures du groupe.

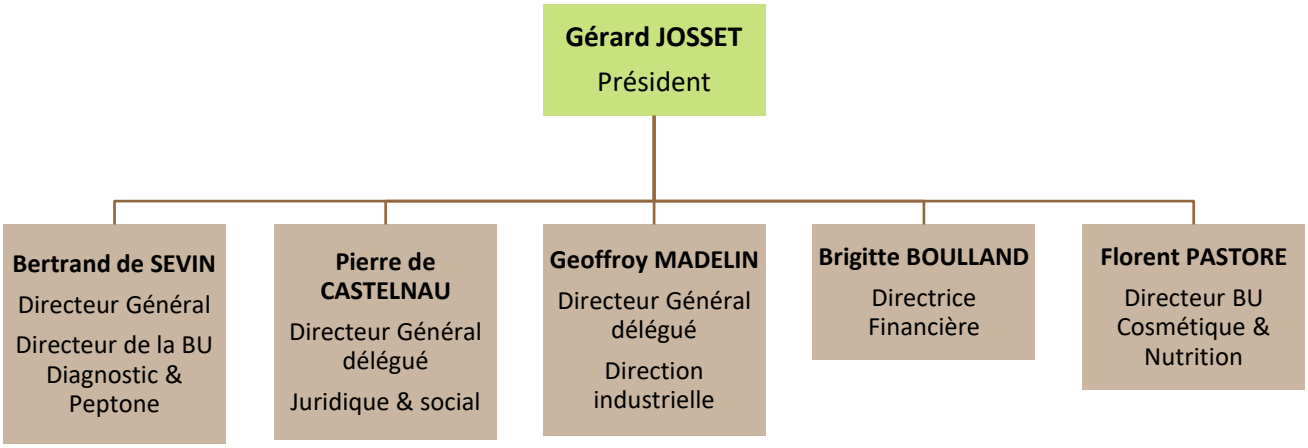

Implication des parties prenantes

GRI 102-40 : Liste des groupes de parties prenantes

Les principales parties prenantes du Groupe sont les collaborateurs, les associations, les scientifiques, les clients, les distributeurs et les fournisseurs.

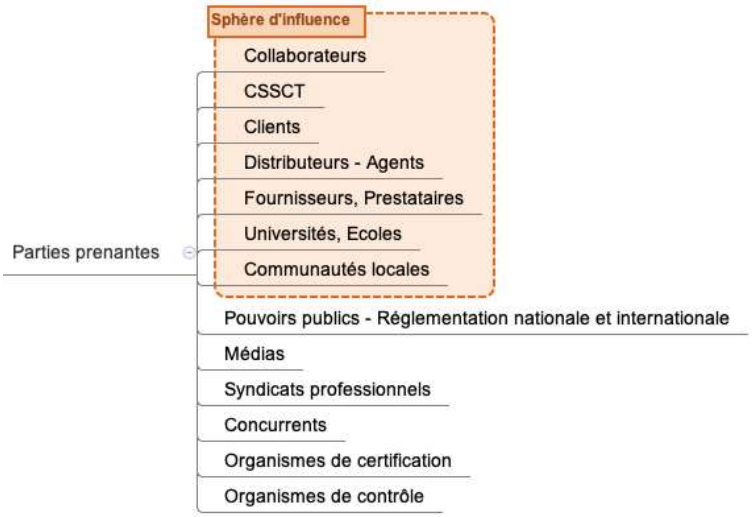

GRI 102-41 : Accords de négociation collective

L'ensemble des filiales du groupe SOLABIA applique la réglementation sociale en vigueur dans son pays en matière de droit du travail et de négociations collectives des salaires. 84,5% des salariés sont couverts par une convention collective, seuls les salariés américains, allemands et israéliens n'en disposent pas.

GRI 102-42 : Identification et sélection des parties prenantes

Le dialogue entre le Groupe et les parties prenantes est un élément important de la stratégie RSE dont l'objectif est de mieux connaître les attentes de nos collaborateurs, clients, fournisseurs… pour mieux répondre à leurs préoccupations.

Nous avons identifié 8 parties prenantes avec lesquelles nous disposons d'engagements forts et qui ont été sélectionnées en fonction de facteurs tels que :

- Leur alignement avec notre stratégie mais aussi la valeur ajoutée qu'elles apportent au groupe
- Leur expertise métier
- L'implication des salariés dans le fonctionnement du groupe
- Leur perception de nos activités et de nos produits
- Leur contribution à une meilleure définition de nos besoins dans les différents domaines d'activités
- La volonté de dialoguer et la qualité de la relation

Cette approche permet de construire des relations fortes et durables avec l'ensemble des parties prenantes et partager les fruits de notre croissance.

GRI 102-43 : Approche de l'implication des parties prenantes

L'écoute de nos parties prenantes est fondamentale dans notre démarche car les retours contribuent au développement de notre engagement RSE. Cela permet de créer un dialogue pour comprendre comment nos relations affectent les parties prenantes et donc quelle est la meilleure façon de les gérer. Il est aussi une source d'opportunité pour améliorer les partenariats et ainsi créer des projets dont toutes les parties en tireront les bénéfices.

Parties prenantes	Démarche et fréquence de dialogue
Collaborateurs	Présentations, réseaux d'affichage interne Réunions annuelles Programme de formation
Clients **Distributeurs**	Informations sur les produits via la publicité Visite régulière des commerciaux Site internet Congrès, salons, conférences Questionnaires
Fournisseurs	Suivi régulier par le service achat Plan d'audit des principaux fournisseurs Cahier des charges et appels d'offres
Universités **Ecoles**	Partenariat de recherche Participation à des conférences Etudiants en alternance Stagiaires tous niveaux
Communautés locales	Développement de programme de soutien
Pouvoirs publics	Echange régulier avec les autorités Participation à des groupes de travail
Syndicats professionnels	Participation à des groupes de travail Salons Réunions d'informations
Médias	Site internet Communiqués de presse Rédaction d'article

Pratique de reporting

GRI 102-45 : Entités incluses dans les états financiers consolidés

Les entités qui constituent le groupe SOLABIA (Société la Biochimie Appliquée) sont :

- UCIB
- SOLABIA (Sites SOLABIA Beauvais, BIOKAR et Siège)
- CEP
- BIOEUROPE
- ALGUES ET MER
- SOLABIA BIOTECNOLOGICA
- SOLABIA GmbH
- SOLABIA USA Inc
- ALGATECH

En 2019, SOLABIA a fait l'acquisition d'Algatech, société Israélienne de 58 personnes qui produit de l'Astaxanthine et de la Fucoxanthine par culture de micro-algues au cœur du désert d'Arabah dans le sud d'Israël à proximité d'Eilat. Cette nouvelle société entre désormais dans le périmètre de ce rapport pour l'ensemble des points abordés.

GRI 102-46 : Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu

Le contenu du rapport est défini selon des critères de pertinence par rapport aux activités du Groupe mais également par rapport aux objectifs dans ce domaine. Un groupe de travail interne dirigé par le président a été mis en place à partir de 2016 et l'ensemble des directeurs de sites de production ainsi que des principaux départements du groupe y sont représentés.

La matrice a été construite grâce aux discussions avec les principaux acteurs et aux retours des parties prenantes. Les priorités stratégiques sont abordées lors des revues de Direction et les éléments considérés sont ceux qui ont une influence substantielle sur notre chaine de valeurs et qui peuvent avoir un impact économique significatif.

Pour mener à bien ces actions et collecter les données, nous nous appuyons entre autres sur les 4 responsables QSE du Groupe. En procédant de la sorte, cela nous permet d'intégrer plusieurs indicateurs RSE dans les systèmes de management de la qualité. Ainsi, de nombreux indicateurs utilisés dans ce rapport font déjà l'objet d'une vérification externe lors des audits de certification ISO 9001, 14001 ou 45001.

GRI 102-47 : Liste des enjeux pertinents

Les enjeux identifiés et considérés comme importants pour le groupe SOLABIA sont :

- les relations avec les clients
- les relations avec les collaborateurs
- la qualité des produits
- l'innovation
- le sourcing des matières premières
- la chaine de valeur

GRI 102-48 : Réaffirmation des informations

Dans ce rapport, nous avons reformulé certaines parties afin d'y inclure la société Algatech qui a rejoint le groupe en 2019. Les mises à jour ont été faites principalement au niveau des données liées à l'environnement, au social ainsi qu'à la santé et la sécurité.

GRI 102-49 : Modifications relatives au reporting

L'ensemble des entités qui constituent le groupe sont intégrées dans le périmètre du rapport. Le périmètre et les indicateurs ont été créés ou revus selon les nouveaux standards du GRI qui servent de référence à l'ensemble des rapports que nous effectuons, que ce soit pour Ecovadis, le Carbon Disclosure Project (CDP) ou le Global compact UN. Nous nous efforçons d'aligner l'ensemble de nos indicateurs afin que ceux-ci puissent être comparés quel que soit le site concerné.

GRI 102-50 : Période de reporting

1er Janvier 2019 – 31 Décembre 2019

GRI 102-51 : Date du rapport le plus récent

Le dernier rapport a été publié en Juin 2020. Il s'agit du cinquième rapport de développement durable du groupe SOLABIA.

GRI 102-52 : Cycle de reporting

SOLABIA rapporte annuellement depuis 2016.

GRI 102-53 : Point de contact pour les questions relatives au rapport

Laurent LASSALLE – Responsable RSE groupe – laurent.lassalle@solabia.fr

GRI 102-54 : Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI

Ce rapport a été rédigé selon les guidelines GRI mais il n'a pas fait l'objet d'une vérification.

GRI 102-55 : Index du contenu GRI

Voir le sommaire page 3.

GRI 102-56 : Vérification externe

Le rapport n'a pas été vérifié par une tierce partie, cependant il sert de support à notre évaluation par Ecovadis. Parallèlement, les indicateurs que nous suivons sont pour le plus grand nombre intégrés dans le système qualité existant (ISO9001, ISO14001 et ISO45001) ainsi que dans la revue de Direction.

GRI 200 : Enjeux économiques

Approche managériale

GRI 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

La performance économique résulte de notre capacité à créer et exploiter un modèle rentable et viable à long terme. Aujourd'hui, notre croissance doit être responsable et de ce fait indissociable d'une stratégie prenant en compte les meilleurs standards sur le plan social et environnemental.

Elle implique de nous assurer que notre chaine de valeur est durable à court et long terme que ce soit en interne où en externe. Cela se traduit par un soutien de l'innovation pour s'adapter aux marchés et aux attentes des clients mais aussi par des partenariats avec nos fournisseurs pour sécuriser notre chaine d'approvisionnement et créer de nouvelles valeurs.

Nous portons également une grande attention à nos collaborateurs en évitant les inégalités et en tentant de nous rapprocher au plus de la parité homme-femme. Si des disparités existent, nous nous efforçons de les réduire tout en ayant une approche pragmatique et équitable des ressources humaines.

Du fait de nos activités, nous devons développer et maintenir un réseau très fort avec nos fournisseurs pour répondre à l'augmentation de la demande de produits plus responsables et plus surs. En garantissant la traçabilité de nos matières premières, nous nous assurons d'avoir un sourcing responsable qui évite la déforestation et tout préjudice à la biodiversité. Nous soutenons quand cela est possible les communautés locales afin de sécuriser l'approvisionnement de certaines matières premières, ce qui profite aux personnes et aux écosystèmes locaux.

GRI 103-2 et 3 : Description et évaluation de l'approche managériale

Pour SOLABIA être une société responsable et durable, c'est garantir une croissance sur le long terme impactant de façon positive l'environnement et nos relations avec nos parties prenantes. Sur le plan social, tous les sites du groupe sont couverts par une convention collective, appliquent les principes d'équité salariale et paient leurs collaborateurs au-dessus du salaire minimum prévu.

En tant qu'acheteur de matières premières et dans le cadre de notre politique d'achats responsables, nous réclamons l'engagement de nos fournisseurs en matière de pratiques sociales, environnementales et de sécurité, nous garantissons l'origine des matières et nous nous assurons que cela est respecté lors d'audits.

Notre stratégie est de continuer notre croissance interne et externe de façon responsable et durable.

1. Avec nos clients et distributeurs en répondant aux attentes des consommateurs à la recherche d'un mode de vie et d'une alimentation plus saine.
2. En privilégiant la qualité et la sécurité des matières premières que nous utilisons et des produits que nous fabriquons.
3. En continuant notre croissance en intégrant des technologies et des produits d'avenir, naturels et durables.

Performance économique

L'activité du groupe SOLABIA est principalement dédiée à la production et à la vente de produits pour différents secteurs d'activité. Dans l'avenir, le Groupe souhaite poursuivre son développement en intégrant dans sa stratégie le respect des hommes qui y travaillent et de l'environnement. La croissance du groupe SOLABIA en 2019 est une croissance organique mais aussi par acquisition avec l'intégration de la société Algatech.

Dans notre stratégie de croissance, nous favorisons le développement de nouveaux produits innovants pour continuer à renforcer le portefeuille et couvrir au mieux les marchés dont le groupe est acteur. L'acquisition de sociétés dont les produits complètent la gamme vient renforcer notre stratégie de développement, ce qui permet au groupe de maintenir une croissance régulière de son chiffre d'affaires. Avec Algatech, le groupe SOLABIA se renforce dans les produits naturels puisque cette société produit de l'Astaxanthine et de la Fucoxanthine en utilisant le soleil comme source principale d'énergie.

Le lancement régulier de nouveaux produits et une présence qui couvre les marchés principaux contribue à renforcer le développement économique et l'image du Groupe sur ses marchés. Au cours de l'année 2019, le groupe SOLABIA a investi 5 M€ dans ses activités de recherche et développement afin de maintenir un niveau d'innovation suffisant pour satisfaire les besoins de ses clients et pour rester positionné sur un marché concurrentiel.

GRI 201-1 : Valeur économique directe générée et distribuée

L'année 2019 a vu le chiffre d'affaire progresser de 5,8% par rapport à l'année 2018 pour s'élever désormais à 86 M€.

GRI 201-2 : Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique

Les risques climatiques ainsi que la saisonnalité sont intégrés dans notre chaîne d'approvisionnement. Pour les matières premières sensibles, nous sécurisons notre sourcing en diversifiant les origines et en constituant des stocks suffisants.

Cependant, nous cherchons continuellement à minimiser notre impact environnemental et à promouvoir l'amélioration de l'empreinte carbone de nos produits. Pour y arriver, nous utiliserons notre savoir-faire en matière de chimie verte, de catalyse enzymatique, d'extraction subcritique ou de fermentation.

En matière de gestion de l'eau la totalité de nos usines sont engagées dans des programmes de réduction des consommations en optimisant les procédés de fabrication, les lavages et en plaçant les systèmes de refroidissement des cuves sur des boucles d'eau.

GRI 201-3 : Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite

Le groupe opère dans différents pays (France, Brésil, Israël…) et les régimes de retraites y sont financés par les salariés et les sociétés du groupe concernées selon la législation sociale en vigueur dans ces pays.

Présence sur le marché

GRI 202-1 : Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local

Les salaires sont payés localement et ils sont au-dessus du salaire minimum légal ou de celui qui est indiqué dans les conventions collectives.

GRI 202-2 : Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale

Pour l'ensemble des postes, les décisions de recrutement sont prises sur la base des compétences et des qualifications des candidats et la nationalité du candidat n'intervient pas. Au niveau de ses filiales, SOLABIA confie les postes à des personnes recrutées localement afin d'être au plus proche des clients et de la culture du marché.

Impacts économiques indirects

GRI 203-1 : Investissements dans les infrastructures et mécénat

Notre stratégie de croissance passe par des acquisitions d'entreprise complémentaires de nos activités. Après Algues et mer, nous avons acquis Algatech qui vient renforcer nos offres dans les domaines stratégiques du naturel, de la santé et de la beauté.

Pratiques d'achats

GRI 204-1 : Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux

Le groupe SOLABIA travaille avec plus de 418 fournisseurs auprès de qui nous achetons plus 1100 matières premières et cela sans compter les prestataires qui peuvent intervenir au niveau des différents sites industriels. Lorsque les conditions offertes par les fournisseurs et prestataires sont compétitives et sont conformes aux spécifications du Groupe nous privilégions ceux qui se situent dans la même zone géographique que la filiale impliquée. Nombre des matières premières d'origine végétale que nous achetons ne peuvent pas être achetées dans des pays autres que ceux où ils se développent naturellement, et dans ce cas nous veillons scrupuleusement à ce que toutes les règles en matière de traçabilité, de lois locales sur l'exploitation des ressources et de biodiversité soient respectées.

Dans le cadre de notre procédure, chaque nouvelle matière première et chaque nouveau fournisseur fait l'objet d'une évaluation préalable à son référencement. Ensuite, celui-ci sera audité périodiquement afin de s'assurer qu'il reste conforme à nos standards en matière d'approvisionnement.

Lutte contre la corruption

GRI 205-1 : Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption

Du fait de nos activités, le risque de corruption existe et nous devons le prendre en compte. Pour ce faire, nous avons intégré notre code éthique dans le manuel qualité afin que tous les employés puissent en

prendre connaissance. Cette charte regroupe les engagements du groupe SOLABIA en matière de lutte contre la corruption, la discrimination, le harcèlement… et tout autre agissement contraire à nos principes.

GRI 205-3 : Cas avérés de corruption et mesures prises

A ce jour, nous n'avons enregistré aucune plainte ou cas de corruption au sein du groupe.

Comportement anticoncurrentiel

GRI 206-1 : Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust

A ce jour, aucune action n'a été engagée à l'encontre du Groupe SOLABIA pour comportement anticoncurrentiel ou autres pratiques déloyales dans le cadre de ses activités.

GRI 300 : Enjeux environnementaux

Approche managériale

GRI 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

SOLABIA dépend en partie des ressources naturelles et la continuité de l'approvisionnement est essentielle à la réussite de l'exploitation. Nous nous sommes engagés à faire en sorte que nos matières premières proviennent d'une source responsable, tant sur le plan humain qu'environnemental. Le changement d'utilisation des terres et la dégradation de celles-ci mettent en péril les écosystèmes dont sont issues nos matières naturelles. Nous travaillons avec les fournisseurs pour que nos approvisionnements proviennent de zones géographiques gérées de façon responsable.

On ne peut pas parler de gestion responsable sans faire attention à notre consommation d'énergie qui entraine des émissions, qui par ricochet entrainera des changements climatiques qui auront une incidence directe sur la disponibilité de nos ressources naturelles. Avoir un impact positif sur l'environnement est au cœur de notre stratégie, ainsi dans nos développements de produits, le choix des technologies ou l'optimisation des procédés, nous cherchons systématiquement à améliorer l'efficacité énergétique afin de réduire les consommations et les émissions. Nous prêtons également une attention particulière aux énergies renouvelables afin d'en augmenter leurs parts dans nos consommations et réduire notre impact sur les écosystèmes.

L'eau est également un élément essentiel de nos activités de production. Nous devons donc utiliser l'eau de façon raisonnée et efficace pour maintenir nos activités, mais aussi pour satisfaire la demande des consommateurs pour des produits respectueux de l'environnement.

À mesure que la demande augmente, les écosystèmes naturels sont remplacés par l'agriculture intensive. Il est essentiel pour l'avenir à long terme de notre entreprise que nous prenions en compte la conservation de la biodiversité. Dans ce but, nous respectons les règles et les politiques mondiales en matière de conservation de la biodiversité et privilégions l'approvisionnement responsable dans les choix de nos fournisseurs.

Nous émettons des émissions directes et indirectes liées à la consommation d'énergie qui ont une incidence sur les changements climatiques. Nous nous efforçons d'améliorer l'efficacité de nos sites de production, en mettant l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, soit en réduisant les consommations, soit en privilégiant les énergies renouvelables. Pour cela, notre approche de l'innovation responsable tient compte de l'impact potentiel de nos processus et de nos produits sur l'environnement.

Nous travaillons également en aval de la production dans le but de réduire les déchets par le recyclage et la réutilisation sinon nous veillons à ce qu'ils soient récupérés et/ou éliminés de façon écologiquement durable. De même, les effluents aqueux font l'objet de traitements dans une station d'épuration afin d'assurer la qualité de l'eau rejetée. Les boues générées sont également utilisées dans une unité plus complexe permettant de produire du Biogaz.

Enfin, favoriser le respect de normes élevées en matière de santé, de sécurité, d'intégrité sociale, environnementale et commerciale dans notre chaine d'approvisionnement est aussi une façon de réduire notre impact environnemental et social.

GRI 103-2 et 3 : Description et évaluation de l'approche managériale

Nos matières premières doivent être produites dans le respect des personnes et de l'environnement. L'équipe responsable des achats s'efforce de gérer les risques et de réduire la dépendance à l'égard des fournisseurs uniques. Elle travaille avec les fournisseurs pour assurer la continuité de l'approvisionnement, en continuant également à établir des relations avec les producteurs et assurer l'approvisionnement à long terme tout en minimisant l'impact environnemental de celui-ci.

Notre approche de la consommation d'énergie est un élément essentiel puisqu'en consommant moins d'énergie et en recherchant des sources renouvelables, nous réduisons nos émissions et contribuons à atténuer les changements climatiques. Nous travaillons à réduire la consommation d'énergie pour l'ensemble des opérations et chaque fois que cela est possible lors des opérations de maintenance ou de remplacement du matériel. Pour cela, les équipes examinent différentes technologies opérationnelles afin de déterminer les améliorations et les économies envisageables.

Notre stratégie de réduction de la consommation d'eau est intégrée dans notre politique et nous disposons de plan d'action visant à optimiser son utilisation dans nos procédés mais surtout dans les phases de nettoyage. En matière de refroidissement, la quasi-totalité de nos appareils sont désormais connectés à des tours de refroidissement ce qui a déjà considérablement fait chuter nos consommations. Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses initiatives d'économie d'eau en cours sur les différents sites mais chaque fois que cela est possible, nous nous efforçons de réduire les consommations.

A cause de ses activités, SOLABIA prête une attention particulière à la biodiversité dont le Protocole de Nagoya est le principal instrument international fournissant un cadre général pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages découlant de son utilisation. Nous avons identifié les implications potentielles du Protocole de Nagoya et de son cadre d'accès sur nos activités afin de respecter toutes nos obligations.

Les émissions de scope 1 sont définies comme celles générées par la production du groupe SOLABIA, notamment par la combustion de combustibles fossiles consommés pour produire de la chaleur et de la vapeur dans nos installations. Les émissions de scope 2 proviennent de la consommation d'électricité générée en amont par une autre organisation et que nous achetons. Nous nous employons à réduire nos émissions grâce à des plans de réduction de nos consommations d'énergie mais aussi grâce à l'utilisation d'une part de plus en plus importante d'énergie renouvelable dans nos activités. Nous avons récemment investi dans la construction d'une installation de production de Biogaz qui utilise également nos effluents et améliore la qualité de nos rejets aqueux.

A ce jour, nous n'avons volontairement pas défini d'objectifs chiffrés mais dans le cadre de notre plan quinquennal, notre plan d'action prévoit de réaliser la première année un bilan des consommations énergétiques, des consommations d'eau et des rejets par poste, et ce pour toutes les usines du groupe. A partir de ce bilan, nous définirons des objectifs de réduction et des actions à mener pour atteindre ces objectifs. Ainsi, nous souhaitons avec ce plan inscrire la transition énergétique et environnementale dans le fonctionnement de nos usines et dans la stratégie globale du groupe.

Nos déchets sont pour une très grande partie (85%) valorisés avec récupération d'énergie. Tandis que les déchets les plus dangereux font l'objet d'un traitement par des filières spécialisées. Notre ambition est d'améliorer la prise en charge de nos déchets et d'augmenter la quantité de nos déchets recyclés.

Nous veillons également à ce que les eaux usées de nos opérations soient rejetées de façon responsable et nous surveillons leur qualité au moyen de l'analyse de la demande chimique en oxygène (DCO). Ces eaux sont soient traitées directement dans les stations présentes sur les sites avant d'être rejetées dans le milieu naturel, soient elles sont traitées via les systèmes d'assainissement des villes où nous opérons.

Nous achetons une grande variété de matières premières auprès de divers fournisseurs au moyen de multiples chaînes d'approvisionnement. Afin de mieux comprendre l'origine des matières premières, nous cartographions et évaluons les chaînes d'approvisionnement pour s'assurer qu'elles respectent notre politique d'approvisionnement responsable. Nous évaluons l'engagement de nos fournisseurs en matière de santé, de sécurité, d'environnement et d'intégrité des entreprises via un questionnaire qu'ils doivent préalablement compléter et signer. Ensuite nous nous assurons du respect des engagements lors des audits que nous pouvons mener en fonction du risque qu'ils peuvent représenter.

Matières

Dans chacune de nos usines, les ressources et les impacts sont suivis et gérés via différents indicateurs. Les plus représentatifs d'entre eux portent sur la consommation des ressources naturelles (électricité, gaz, eau…), les rejets (aqueux et gazeux) et la quantité de déchets générés et recyclés.

Le fait que nous soyons engagés dans un processus de certification ISO 14001 des sites en plus de la démarche RSE nous permet de sensibiliser l'ensemble de nos équipes aux enjeux environnementaux.

GRI 301-1 : Matières utilisées par poids ou par volume

Sur l'ensemble du Groupe, nous avons consommé en 2019 près de 6450 tonnes de matières premières (MP) et 33 513 743 unités de conditionnement. Au niveau des articles de conditionnement, une grande partie de la consommation est liée à la division BIOKAR qui propose des milieux de culture et des kits de diagnostics pour les laboratoires d'analyses microbiologiques. Contrairement aux autres entités, la division BIOKAR ne travaille pas en B to B mais en B to C.

Matières premières consommées	UCIB	SOLABIA	BIOKAR	CEP	SOLABIA Biotecnol.	ALGUES & MER	ALGATECH	GROUPE
MP consommées (T)	1128	951	233	79	3911	93	55	6450
MP consommées (m^3)	0,53	90,01	9,08	0.14	-	-	-	99,8
MP consommées (Unités)	3185	4744	841	3302	-	956	-	13028
Emballages consommés (Unités)	68702	175933	33129095	11286	97756	971	30000	33 513 743

GRI 301-2 : Matières recyclées utilisées

Les emballages font l'objet d'une sélection afin d'être adaptés à l'utilisation que nous en faisons. Parmi nos références, nous utilisons des cartons fait de matériaux recyclés mais pour l'instant, nous n'avons pas procédé à une analyse systématique des références afin de quantifier cette partie.

Energie

GRI 302-1 : Consommation énergétique au sein de l'organisation

Gaz (MWh)

La consommation de gaz en 2019 au sein du groupe est répartie tel qu'indiqué dans le graphique ci-dessous entre les différents sites. Les consommations de gaz présentes dans ce rapport couvrent l'ensemble des usines du groupe. (Tableau annexe 4) Il faut noter que le gaz produit au Brésil provient d'une unité de méthanisation qui utilise les boues issues du traitement de nos effluents aqueux pour produire du biogaz.

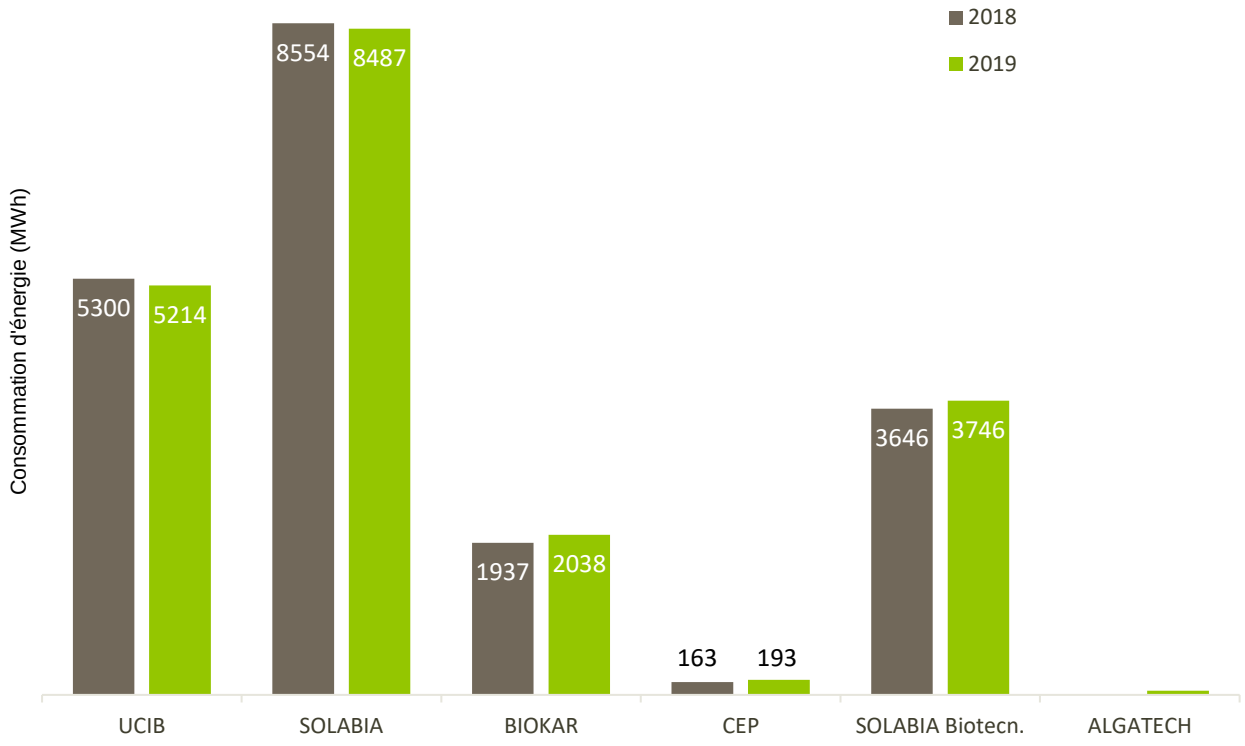

Désormais, l'ensemble de la consommation de gaz atteint 19730 MWh pour l'année 2019 ce qui représente une légère augmentation de 0,7% par rapport à l'année précédente malgré l'intégration d'une nouvelle usine dans le périmètre. Il faut souligner que sur la même période, nous avons augmenté les quantités de 8,3% ce qui démontre les efforts consentis pour maitriser nos consommations énergétiques. Ces efforts menés au niveau des usines concernent en premier lieu l'isolation des bâtiments et le calorifugeage des installations mais aussi l'amélioration des procédés de fabrication qui est incluse dans la démarche globale d'écoconception.

Electricité (MWh)

Comme pour le gaz, toutes les consommations d'électricité prises en compte dans notre rapport sont suivies site par site. (Tableau annexe 5)

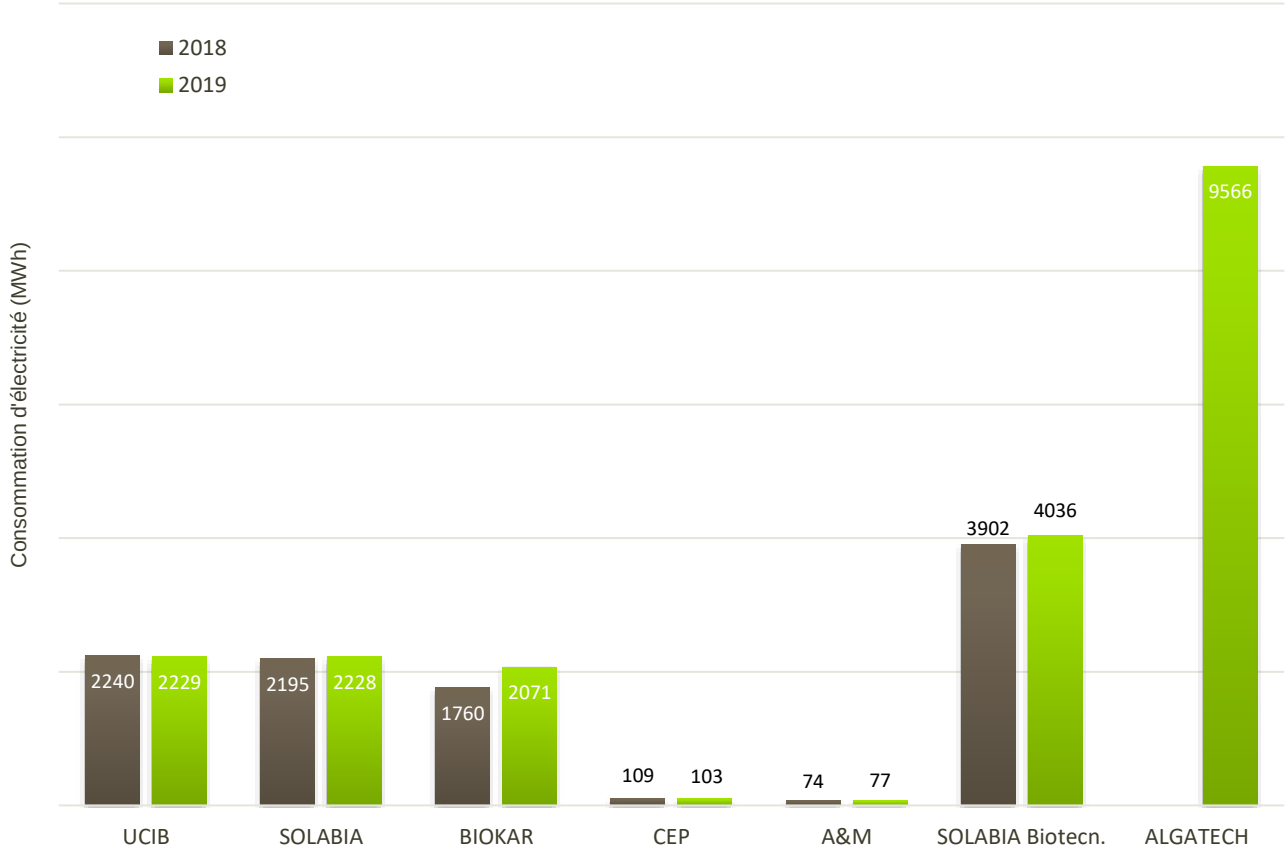

La consommation pour l'ensemble du groupe se porte aujourd'hui à 20309 MWh. Si on compare par rapport à l'année 2018, nous observons une augmentation significative de la consommation électrique. Cette augmentation est la conséquence de l'intégration d'une nouvelle usine dans le périmètre dont l'électricité est la principale source d'énergie. Les autres usines ont pour leur part vu leur consommation d'électricité rester stable.

Bois

Le site situé au Brésil possède une chaudière à bois, la consommation annuelle est de 4170 tonnes de bois issues de forêts éco-gérées où chaque arbre coupé est replanté. Ces 4170 tonnes de bois représentent 21099 MWh qui sont utilisés dans le cadre de nos activités industrielles pour produire de la vapeur.

Consommation énergétique totale

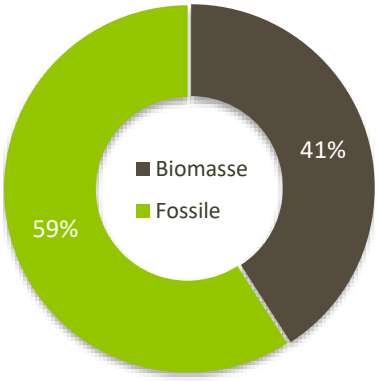

L'ensemble de la consommation énergétique représente 61139 MWh pour l'ensemble du groupe contre 55058 MWh en 2018. L'utilisation du bois et la production de biogaz nous permet désormais d'avoir 41% de notre consommation énergétique qui provient de la biomasse, ce qui contribue à améliorer l'empreinte carbone globale du groupe.

GRI 302-3 : Intensité énergétique

L'intensité énergétique représente le ratio entre toutes les énergies consommées et la quantité de produit fabriquée. Cette intensité varie pour chaque site car ils ne produisent pas les mêmes produits.

Intensité énergétique (MWh/T)

La production étant différente sur chacune des usines, nous suivons l'intensité énergétique pour chacun de nos sites. Les efforts menés ont permis de réduire significativement la consommation énergétique par tonne produite. Les chantiers ont porté principalement sur l'isolation des bâtiments et le calorifugeage des équipements industriels pour réduire les déperditions de chaleur.

Dans notre usine brésilienne, l'intensité énergétique est très élevée mais cela s'explique par la fabrication d'un produit qui nécessite de nombreuses étapes d'extraction et de purification. Le rendement final étant inférieur à 10%, cela impacte directement l'intensité énergétique.

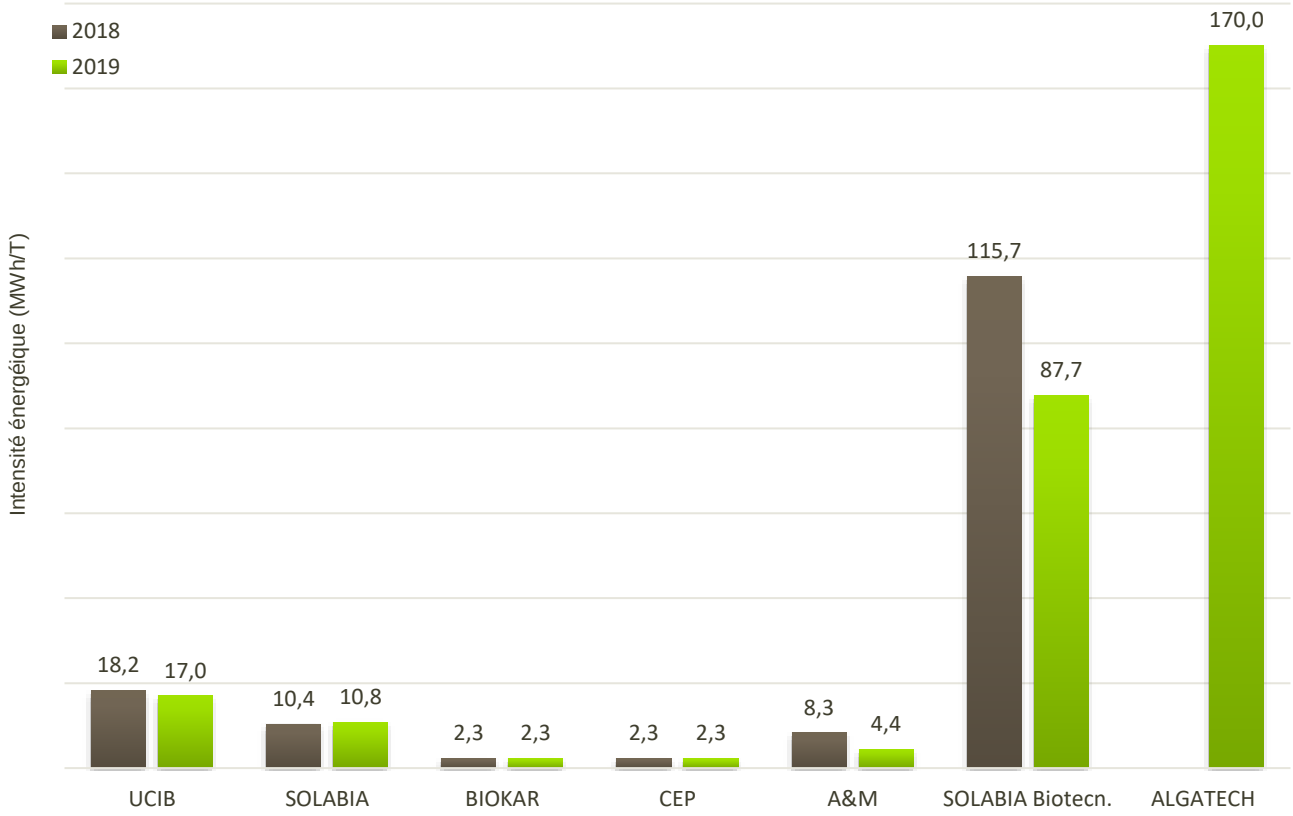

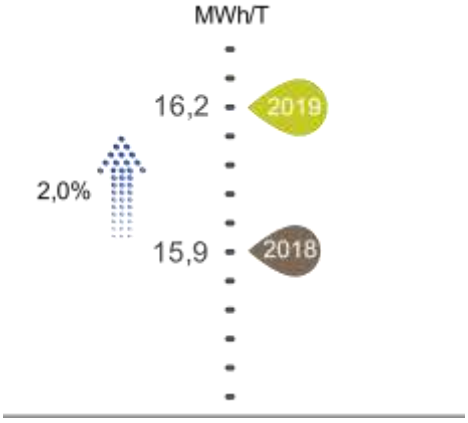

Pour l'ensemble du groupe, nous avons observé une légère augmentation de l'intensité énergétique. De façon globale, nous enregistrons une augmentation de 2,6% puisque nous sommes passés de 15,9 à 16,2 MWh/t. Sur le même périmètre qu'en 2018, nous avons réduit notre intensité énergétique de 12,8% avec une consommation de 13,9 MWh/T.

La sensibilisation des personnes, l'installation de nouveau matériel plus économe en énergie et les travaux sur l'optimisation des procédés industriels ont contribué à réduire de façon significative les consommations.

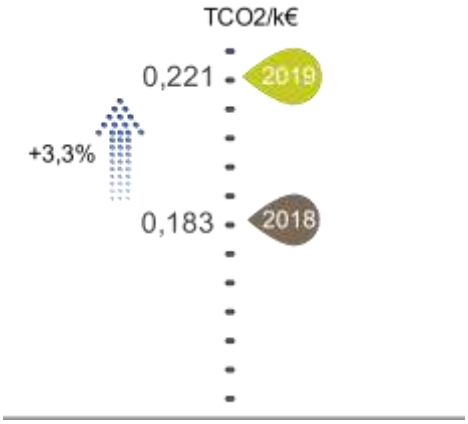

En matière d'émissions par unité de revenu, nous observons en 2019 une augmentation des émissions, conséquence des acquisitions que nous avons réalisées. En revanche, si nous comparons les valeurs sur la base du périmètre 2018, nous observons une diminution d'environ 3% qui résulte des différentes actions menées sur les différents sites.

GRI 302-4 : Réduction de la consommation énergétique

Le groupe SOLABIA recherche continuellement des solutions pour réduire ses consommations d'énergies en mettant en place un certain nombre d'actions. Au niveau des sites industriels, nous travaillons sur l'isolation des bâtiments et sur le calorifugeage des installations industrielles afin de limiter les déperditions énergétiques. Nous avons également un programme de relamping afin de substituer toutes les ampoules conventionnelles par des ampoules LED et mis en place des détecteurs de présence dans les lieux de passage.

Au niveau des outils industriels, nous substituons chaque fois que l'occasion se présente les moteurs électriques par des moteurs à basse consommation et nous nous efforçons plus globalement de remplacer l'ancien matériel par du nouveau ayant une consommation moindre.

L'outil de production représente la plus grande partie de la consommation énergétique et l'un des leviers dont nous disposons pour réduire les consommations est l'innovation. Dans les programmes de développement, nous intégrons ce paramètre et nous privilégions l'utilisation de procédés moins gourmands en énergies, tels que l'utilisation de la synthèse enzymatique, et des biotechnologies au détriment de la chimie conventionnelle plus énergivore. Des choix technologiques innovants sont également privilégiés comme l'utilisation de l'eau subcritique dans le cadre de l'extraction végétale.

Eau et effluents

Le groupe SOLABIA s'efforce de réduire les consommations d'eau à activité équivalente, par l'optimisation des procédés, des lavages ou par l'acquisition de nouveaux équipements. Parmi les pistes que nous explorons pour améliorer encore nos bilans, il y a :

- La rationalisation des étapes de nettoyage
- La collecte des eaux rejetées par les évaporateurs en vue d'un recyclage
- La mise en circuit fermé des pompes à vides
- La mise en circuit fermé du refroidissement des autoclaves

Nous avons également prévu de faire un recensement des postes fonctionnant en eau perdue afin de mettre en place un plan d'action pour optimiser et réduire les consommations futures.

Les travaux réalisés dans les usines ont permis d'obtenir des résultats visibles sur les consommations d'eau. Parmi ces travaux on peut noter :

- L'installation d'une NEP pour le nettoyage de containers qui a permis d'économiser 10 m^3/j
- Des travaux sur le refroidissement de réacteurs qui a permis d'économiser 4000 m^3/an

GRI 303-1 : Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée

Dans le cadre de nos activités de production, le groupe SOLABIA consomme des quantités d'eau significatives. Suivant les sites de production, nous utilisons soit de l'eau du réseau urbain, soit de l'eau de forage mais à l'échelle du groupe, nous utilisons majoritairement de l'eau issue du sous-sol à 97,5%.

Les zones sont considérées en stress hydrique lorsque la disponibilité en eau par an et par habitant est inférieure à 1700 m^3/hab/an selon l'indicateur de Falkenmark. Dans notre cas, que ce soit au Brésil ou en France, nous ne sommes pas dans des zones de stress hydrique identifiées. (source Nations unies : Annexe 6)

En revanche dans le cas d'Algatech, l'eau est puisée à 1000m de profondeur dans le désert d'Arava. Il s'agit d'une d'infiltration marine qui est dessalée pour assurer le fonctionnement de l'usine.

Les eaux usées sont collectées et dirigées vers des dispositifs de traitement approprié. Les sites de Solabia biotecnologica et d'UCIB sont équipés de leur propre unité de traitement des eaux qui sont ensuite rejetées dans les rivières proches des sites. Tandis que les autres usines collectent et rejettent leurs eaux usées dans les stations de traitement des eaux municipales.

GRI 303-2 : Gestion des impacts liés au rejet d'eau

Les normes de rejets ont été déterminées par rapport à la réglementation en vigueur dans le pays et les analyses sont réalisées de façon quotidienne sur les différents sites et de façon aléatoire par les organismes de contrôle.

GRI 303-3 : Prélèvement d'eau

Nous utilisons 2 sources principales de prélèvement : l'eau de ville pour 2,5% des consommations et l'eau de forage pour 97,5%.

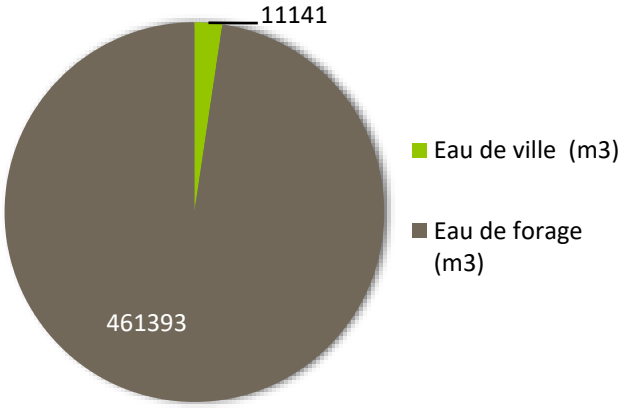

GRI 303-4 : Rejet d'eau

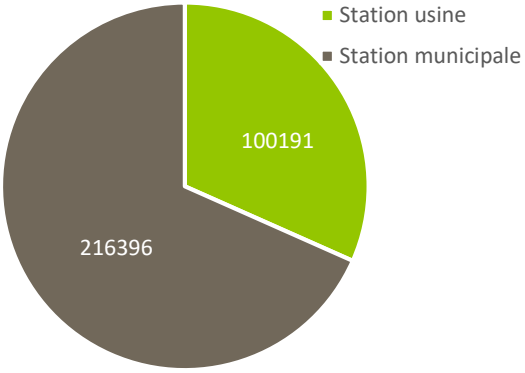

Nos effluents aqueux sont traités et éliminés de 2 façons en fonction des sites.

1. Traitement dans des stations présentes dans les usines, ce qui est le cas d'UCIB et de Solabia Biotecn. Cela représente 100191 m³ annuels, soit 32% des effluents rejetés par le groupe.

2. Traitement dans des stations municipales, ce qui est le cas des autres sites. Cela représente 216396 m³ annuels, soit 68% des effluents aqueux globaux.

GRI 303-5 : Consommation d'eau

La consommation d'eau sur le nouveau périmètre du groupe représente 472534 m³ en 2019 dont 464393 m³ provenant du sous-sol, le reste étant de l'eau de ville. La majorité (68,2%) de cette eau a été prélevée dans une zone de fort stress hydride et des travaux sont en cours afin de réduire significativement ces prélèvements.

Il faut noter qu'à périmètre constant par rapport à 2018, notre consommation d'eau a été réduite de de 3,8% ce qui représente une économie de 6230 m³. Au cours des 3 dernières années, nous avons diminué nos consommations de 10%, réduisant ainsi nos prélèvements de 17568 m³. Les économies ont été principalement réalisées sur l'eau provenant des prélèvements souterrains.

<u>Consommation</u> (m³)

Si on analyse le ratio entre les eaux consommées et la quantité de produits fabriquée, on voit que celui-ci est très différent en fonction des sites et est fortement lié à la nature des produits fabriqués. (Tableau détaillé annexe 7)

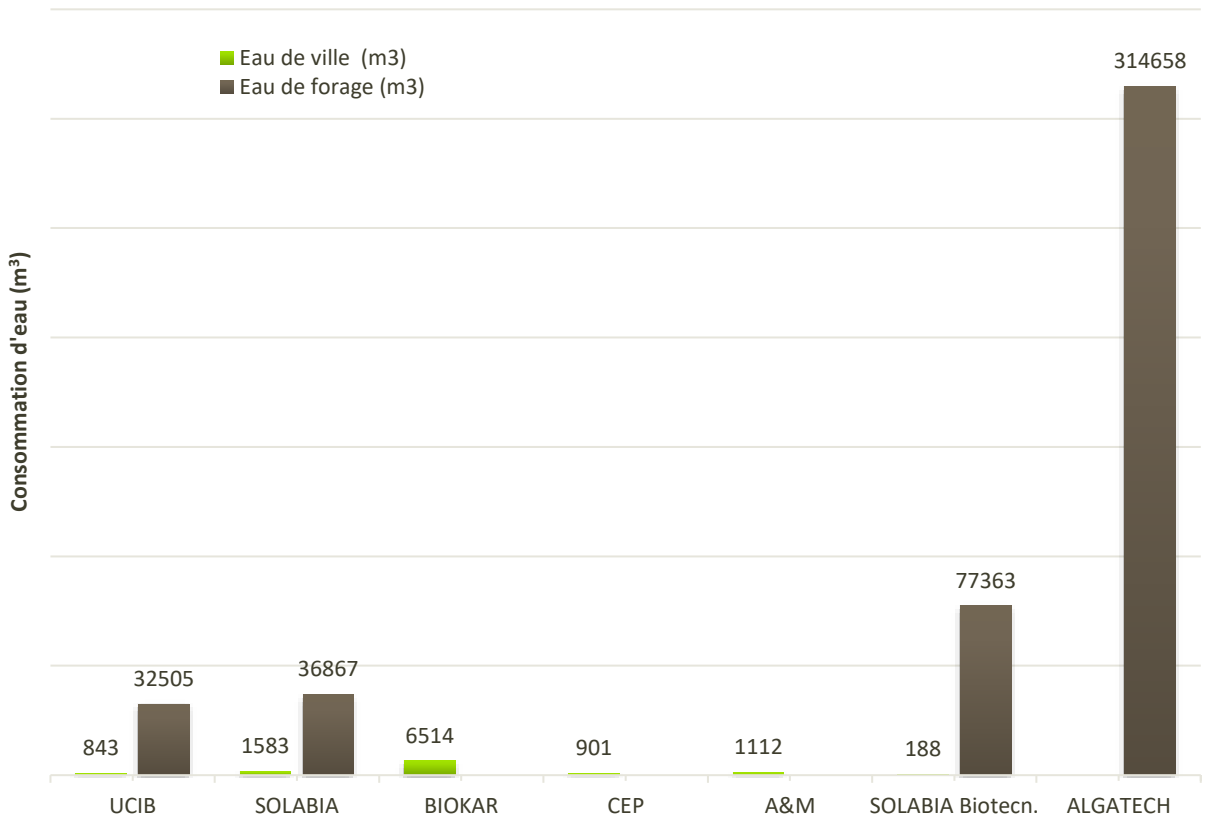

Eau consommée par tonne produite (m^3/T)

Pour le Brésil, nous observons une très forte consommation d'eau qui s'explique par le faible rendement d'extraction que nous avons sur un de nos principaux produits. Avec moins de 10% de rendement, les nombreuses étapes d'extraction et de purification nécessitent de gros volumes d'eau.

Comme pour le Brésil; Algatech possède un process qui nécessite de grandes quantités d'eau. En effet, pour produire l'Astaxanthine, il faut cultiver des micro-algues en les maintenant en suspension dans des photoréacteurs qui représentent une longueur totale de 700 km.

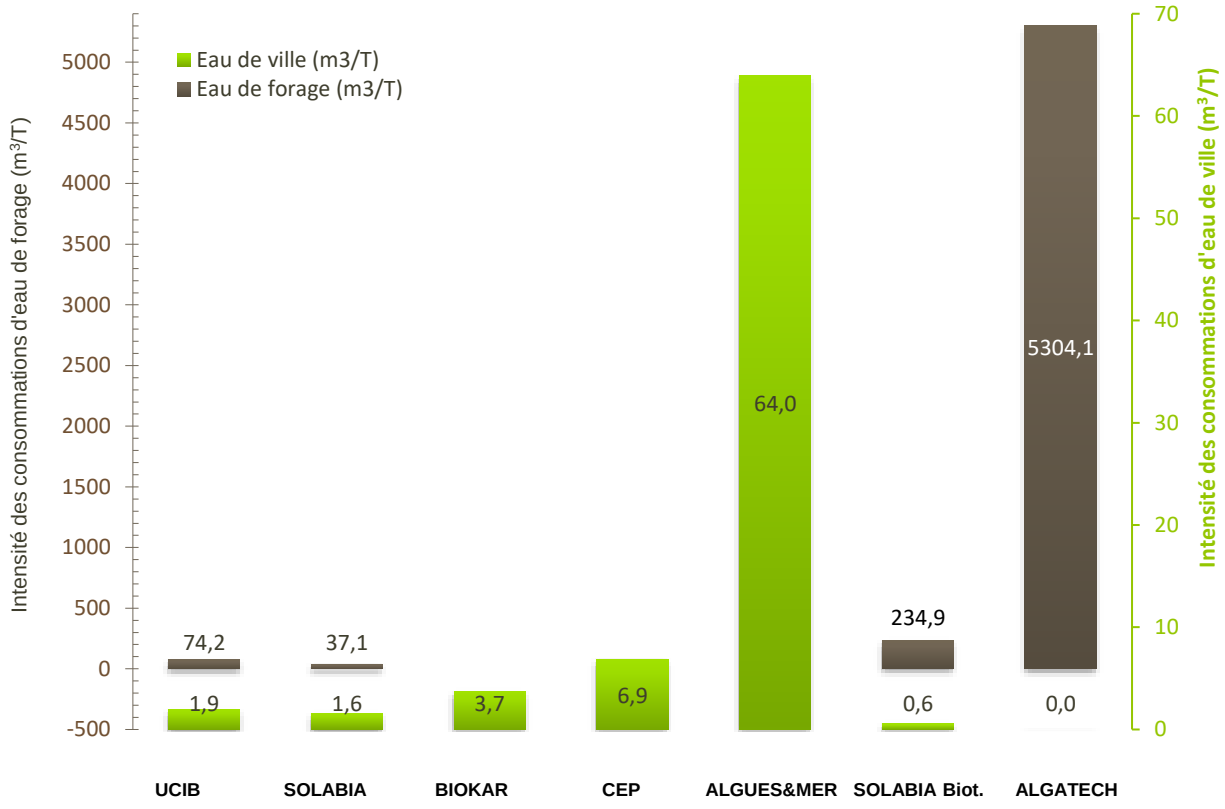

Biodiversité

GRI 304-1 : Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des zones protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des zones protégées

Algues et Mer

La majorité des sites du groupe SOLABIA ne se situent pas dans ou à proximité de zones protégées, à l'exception faite de la société Algues et mer. Cette société de 7 personnes est basée à Ouessant dans un site classé par l'UNESCO, au sein du parc naturel marin d'Iroise où elle contribue à l'activité économique de l'île. Elle a obtenu l'ensemble des autorisations nécessaires à la culture et la récolte d'algues à partir desquelles elle produit des actifs cosmétiques et nutraceutiques. (http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/biosphere-reserves/)

Récolte d'algues sur les côtes de l'île

Récolte d'algues mises en culture

UCIB

L'abeille est l'un des pollinisateurs majeur en France et en Europe. L'abeille va butiner dans un rayon de 3 km autour de la ruche, toutes essences florales confondues. On estime aujourd'hui à environ 30% la part de notre alimentation dépendante de la pollinisation par les insectes.

Installer une ruche, c'est donc participer à la biodiversité animale et à la biodiversité végétale car 80% des plantes à fleurs (INRA) sont pollinisées par les abeilles. Ces deux causes entrent pleinement dans le cadre des volets Développement Durable et Protection de l'environnement d'une démarche RSE.

L'installation de la ruche a permis de réaliser des évènements ponctuels qui ont permis aux collaborateurs de se réunir pour une dégustation conviviale de la production de miel dans les différentes usines du groupe.

SOLABIA Biotecnologica

La forêt atlantique (Mata atlântica) couvrait à l'origine une surface d'environ 1333875 km² mais aujourd'hui est réduite à 99944 km². En termes de Biodiversité, ce sont 264 mammifères, 1000 espèces d'oiseaux, plus de 750 espèces de reptiles et d'amphibiens et 23000 espèces de plantes qui sont présentes dans cette zone.

La surface forestière représente aujourd'hui moins de 7% de l'étendue du biome d'origine et une grande partie de la superficie est constituée de petites parcelles dégradées puisque 80% de l'écosystème restant se sépare en fragments de moins d'un demi-kilomètre carré.

Entre 2000 et 2008, 277763 hectares, soit 2777 km² de forêt ont été perdus et la déforestation progresse en moyenne de 34720 hectares (347 km²) par an, soit une perte de 0,35% de la surface par an.

Malgré cela, la Mata Atlântica reste remarquablement riche en biodiversité et en espèces endémiques, dont beaucoup sont menacées d'extinction. La région est particulièrement riche en espèces uniques, dont environ la moitié sont endémiques. Une étude d'un seul hectare à Bahia a révélé la présence de 450 espèces d'arbres.

De nouvelles espèces continuent d'être découvertes dans la Mata Atlântica. Entre 1990 et 2006, plus d'un millier de nouvelles plantes à fleurs ont été découvertes et la région a même donné lieu à des découvertes de nouvelles espèces de primates puisqu'en 1990, les chercheurs ont découvert un nouveau tamarin : le tamarin lion à face noire (*Leontopithecus caissara*).

SOLABIA est extrêmement concerné par les problématiques environnementales de cette partie du Brésil puisque nous y avons un site de production mais également parce que nous interagissons avec la nature et les populations locales dans le cadre de nos approvisionnements en matières premières naturelles.

Dans le cadre de nos activités :

- Nous avons 41 matières autorisées par le CGEN
- Notre chaîne d'approvisionnement est formée au respect de la biodiversité
- Nous interagissons avec 6 biomes
- Nous travaillons avec 8 communautés traditionnelles / petits producteurs familiaux qui représentent 4715 familles impliquées et 24191 personnes impactées directement ou indirectement
- Nous pratiquons un partage des bénéfices avec les communautés, même sans obligation légale

En ce moment, nous soutenons 2 projets dont l'objectif est de lutter contre la déforestation et de préserver la biodiversité de la Mata Atlântica.

Le projet Araucaria

Ce projet a pour but de déterminer le niveau d'exploitation possible de cet arbre afin de ne pas mettre en péril la propagation de l'espèce ni celle des oiseaux qui l'utilisent. Parmi ces espèces, il y a le Geai azuré dont le nombre décroit au point d'être quasiment menacé d'extinction.

La première partie du projet consistait à déterminer la quantité de graines d'araucaria pouvant être ramassées sur le sol de la forêt mais jamais directement sur l'arbre.

Ce pourcentage dépend de deux facteurs :

- La quantité nécessaire pour nourrir le Geai azuré
- La quantité nécessaire pour la propagation de l'espèce (*Araucaria angustifolia*) dans la forêt elle-même.

Les conclusions montrent que la quantité de graines d'araucaria pouvant être collectées sur le sol de la forêt pour garantir une gestion durable de l'espèce est de 70%.

Désormais, les populations locales qui exploitent cet arbre sont sensibilisées afin d'éviter la surexploitation de cette espèce pour préserver leur source de revenu ainsi que la faune endémique de cette forêt. Nous avons également accompagné les communautés dans la valorisation de ces graines, en fournissant des équipements nécessaires à la séparation des différentes parties qui seront utilisées pour l'alimentation.

Le projet Juçara

Le Juçara est un palmier menacé d'extinction car la partie de l'arbre communément utilisée est sa tige dont on retire le cœur de palmier. Du fait de cette exploitation, l'arbre est systématiquement coupé ce qui met en péril la pérennité de l'espèce et de la faune qui l'utilise pour se nourrir.

L'objectif principal de ce projet était de démontrer et d'enseigner aux communautés que les fruits du juçara peuvent également être utilisés ce qui permettra son exploitation et la génération d'une source de revenu sans remettre en cause l'existence de l'espèce elle-même.

La production de pulpe est une solution, qui permet de mieux valoriser le fruit de juçara et qui garantit la protection des arbres.

Solabia a formé la communauté à la cueillette et à la transformation de ces fruits en vue de sa consommation en tant qu'aliment. Solabia a aussi sensibilisé les pouvoirs régionaux à la valeur nutritionnelle de ce fruit, et celui-ci est actuellement vendu pour la production de jus dans les écoles publiques de la région.

Ces différentes actions ont permis à Solabia d'obtenir le label de « Société amie de la Mata Atlântica » en 2018.

GRI 304-2 : Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité

Les activités du Groupe et plus précisément celle de CEP nécessitent l'utilisation de matières végétales provenant de diverses régions du monde et dont nous dépendons pour la production de nos extraits végétaux. Pour cela, nous sommes sensibles à la protection de la biodiversité et nous prenons soin lors du sourcing d'avoir une traçabilité vis-à-vis de l'origine, du type de récolte… pour les plantes que nous achetons.
Pour l'ensemble de ces matières, nous respectons la convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) et nous suivons de près la mise en application du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Emissions

Etant donné ses activités industrielles, le groupe SOLABIA peut créer des nuisances au niveau environnemental. En conséquence, le Groupe intègre dans sa politique Sécurité et Environnement une analyse des risques chimiques et procède à une étude d'impact de ses activités sur l'environnement.

Pour effectuer nos calculs d'émissions de CO_2 pour le Scope 1 et le Scope 2, nous avons utilisé les critères du GHG Protocol (http://www.ghgprotocol.org).

GRI 305-1 : Émissions directes de GES (Scope 1)

Les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) correspondent aux émissions liées à la consommation de différentes énergies sur l'ensemble des sites industriels. Les émissions directes de GES sont liées à la consommation de gaz naturel et à la consommation de bois pour le Brésil. Ces émissions représentent 10876 tonnes de CO_2 lorsque l'on intègre toutes les usines du groupe. Nous observons une baisse des émissions de 11% par rapport à l'année 2018.

Emissions en Scope 1 (TCO_2)

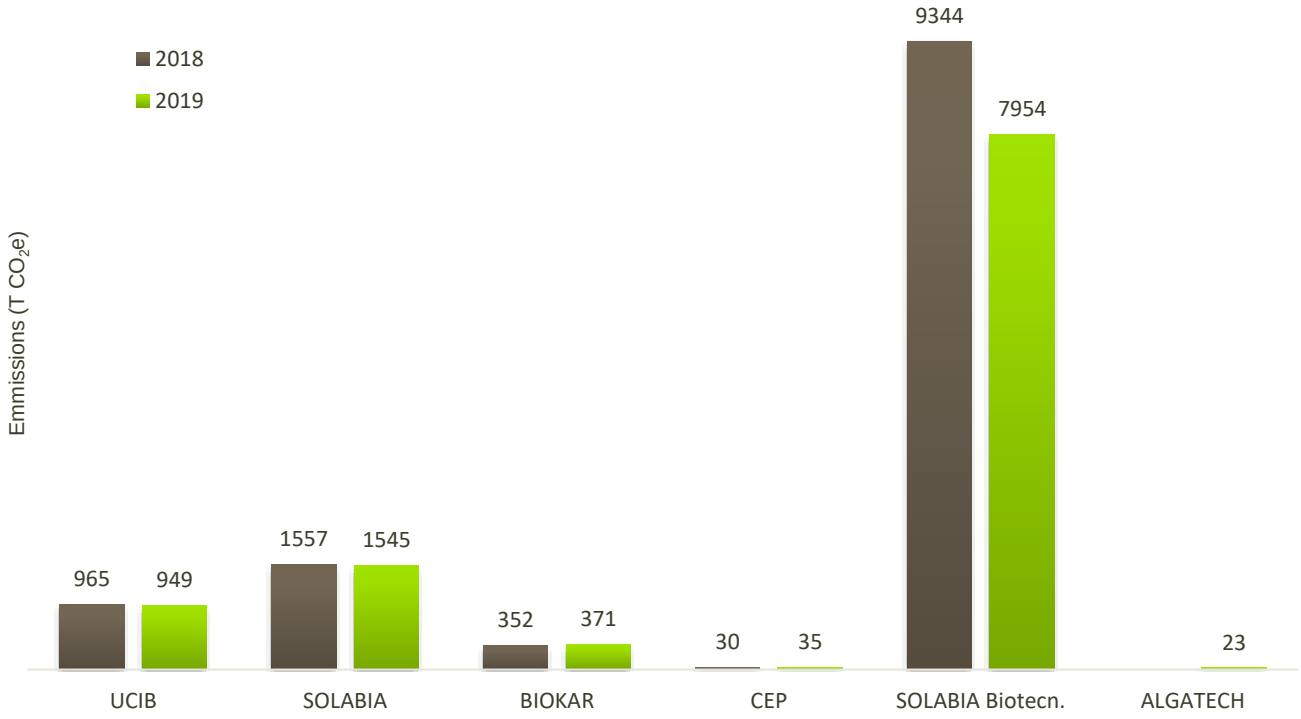

Dans le cadre de nos émissions directes, si les usines situées en France utilisent des énergies fossiles, celles situées au Brésil ont fait le choix d'utiliser le bois et le biogaz. Le bois utilisé provient d'exploitations éco-gérées ne participant pas à la déforestation sauvage et où chaque arbre coupé est systématiquement replanté.

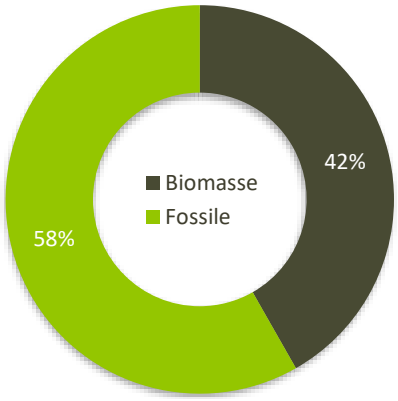

Le biogaz provient d'une installation de méthanisation que nous avons construit pour valoriser les boues de traitement de nos effluents aqueux qui sont chargées en matière organique. La mise en service de cette installation de méthanisation a permis de produire l'équivalent de 499450 m^3 de gaz que nous utilisons directement.

Avec l'utilisation du bois et du biogaz, nous avons désormais 42% des émissions de CO_2 qui proviennent de la biomasse ce qui contribue à améliorer notre empreinte écologique.

GRI 305-2 : Émissions indirectes de GES (Scope 2)

La totalité des émissions indirectes de GES est liée à la consommation d'électricité et représente 8196 tonnes de CO_2.

Emissions en Scope 2 (TCO_2)

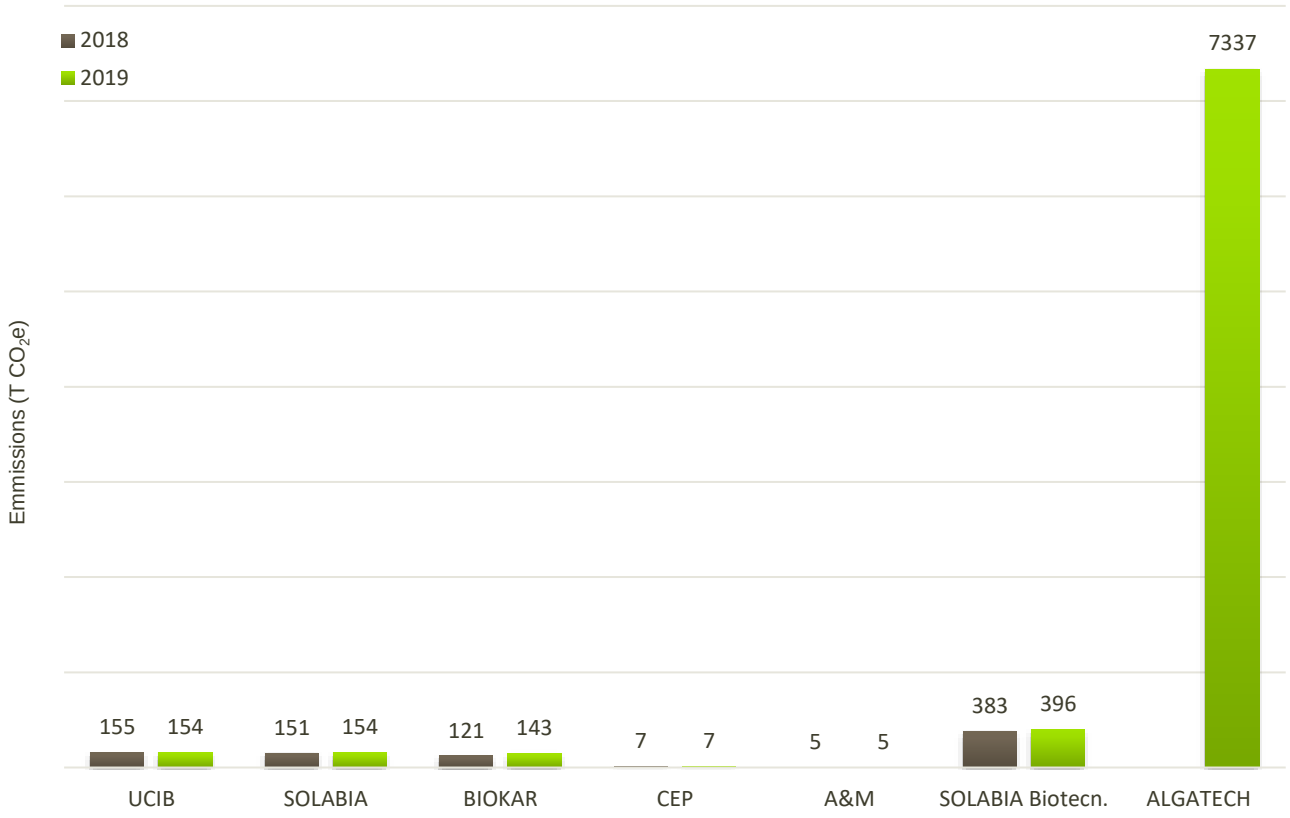

Pour l'ensemble des émissions, le groupe SOLABIA ne s'est pas encore fixé d'objectif chiffré de réduction. Néanmoins, chaque fois que nous le pouvons, nous privilégions les solutions les moins gourmandes en énergie.

GRI 305-3 : Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)

Depuis cette année, nous avons commencé à comptabiliser certaines émissions indirectes et notamment les expéditions de marchandise effectuées par le site de Biokar. Il s'agit principalement d'un transport routier et les émissions de ces expéditions représentent 393 tonnes annuelles de CO_2.

	Expéditions (nombre)	**Poids (kg)**	**CO_2e (kg)**	**Particules (g)**
Express	82	5 760	2 141	187
Messagerie	7 968	50 445	11 718	1 022
Autre	15 456	1 829 157	379 792	33 733
TOTAL	**23 506**	**1 885 362**	**393 652**	**34 942**

GRI 305-4 : Intensité des émissions de GES

Pour l'ensemble des sites, l'intensité des émissions de GES représente le ratio entre les émissions directes et indirectes (Scope 1+2) et la quantité produite annuellement en tonnes.

Intensité des émissions directes et indirectes (TCO₂/Tproduit)

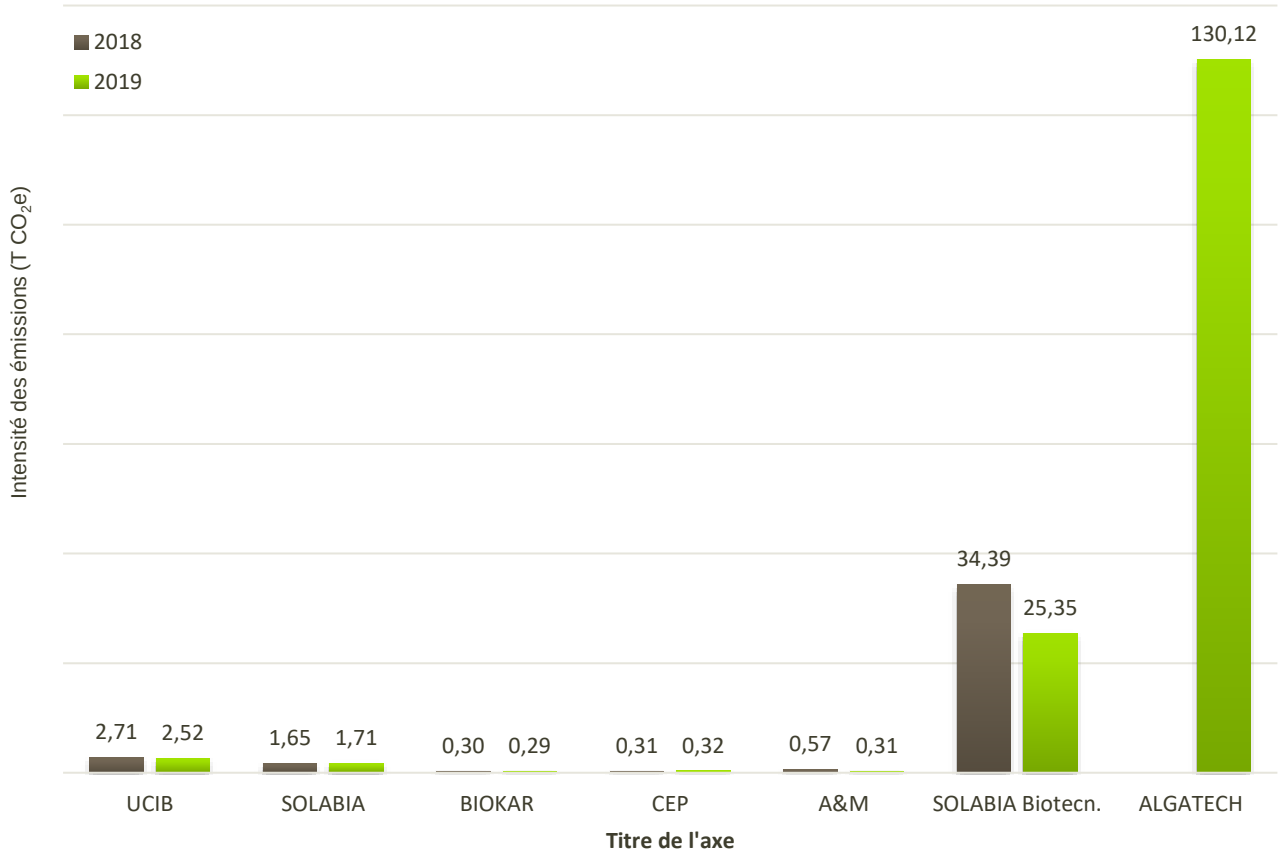

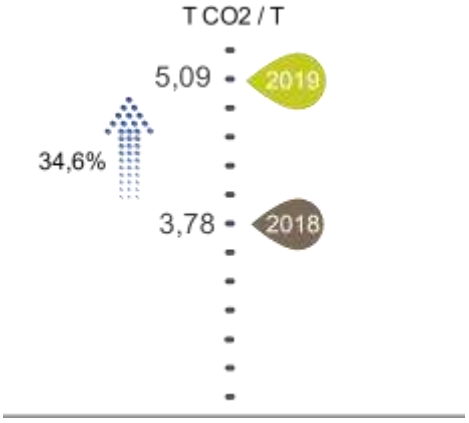

La réduction la plus significative a eu lieu au niveau de notre site Brésilien puisque nous avons observé une baisse des émissions par unité de poids de 35%. Cette baisse est la conséquence d'une très forte augmentation des quantités produites par rapport à l'année 2018. Dans l'ensemble, la majorité des sites ont vu leurs émissions par unité de poids baisser.

Sur le nouveau périmètre de la période 2019, nous observons une augmentation des émissions par unité de poids de 34% par rapport à la période précédente. Cette augmentation est directement liée à l'introduction d'Algatech dans le périmètre. Cette nouvelle valeur constituera le nouveau repère pour le prochain rapport.

Pour la même raison, on observe également une augmentation de 3,3% des émissions par unité de revenu.

Dans toutes les usines du groupe, nous continuons à rechercher des solutions pour réduire nos consommations ou pour réduire notre empreinte carbone. Bien que nous n'ayons pas d'objectifs chiffrés, des réflexions sont constamment menées dans ce sens.

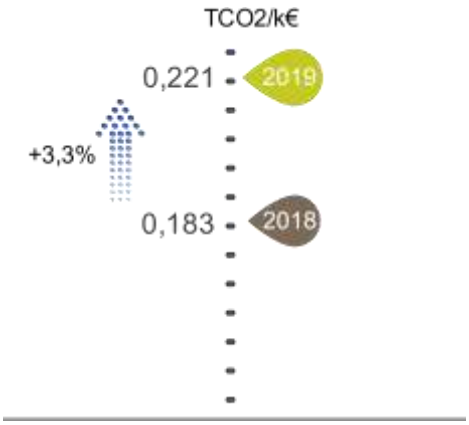

GRI 305-5 : Réduction des émissions de GES

Nous avons fait le choix d'énergie provenant de la biomasse pour réduire notre part énergétique issue des énergies fossiles. Elle présente un double avantage environnemental en augmentant notre consommation d'énergie renouvelable et en nous permettant également de traiter et de valoriser une grande partie de nos effluents.

Nous continuons de rechercher des solutions, qu'elles soient au niveau des procédés industriels ou dans les investissements dans de nouvelles sources d'énergie, afin de réduire l'empreinte carbone de chacune de nos usines.

GRI 305-7 : Émissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives

Les activités du groupe SOLABIA ne génèrent que de faibles émissions de NOx qui ont pour origine les chaudières alimentées au gaz naturel présentes sur les sites de production.

Effluents et déchets

GRI 306-1 : Écoulement d'eau par qualité et destination

La quantité d'eau rejetée par le groupe SOLABIA pour l'année 2019 représente 316587 m³, ce qui constitue un nouveau repère.

Sur le même périmètre qu'en 2018, nous avons une baisse de nos rejets de 4,1% en 2019. Cette amélioration est le résultat des investissements faits et du travail engagé depuis quelques années dans l'amélioration des procédures de nettoyage des installations industrielles.

Si on compare les rejets d'eau par rapport à la quantité d'eau consommée, alors dans ce cas précis nous avons une diminution importante des rejets de 15% par rapport à l'année précédente.

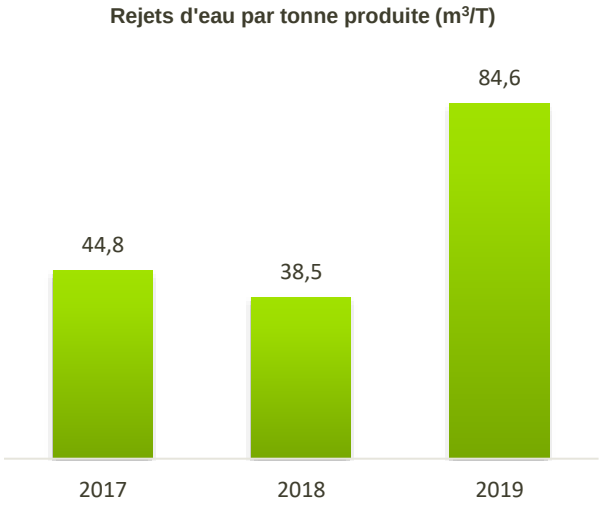

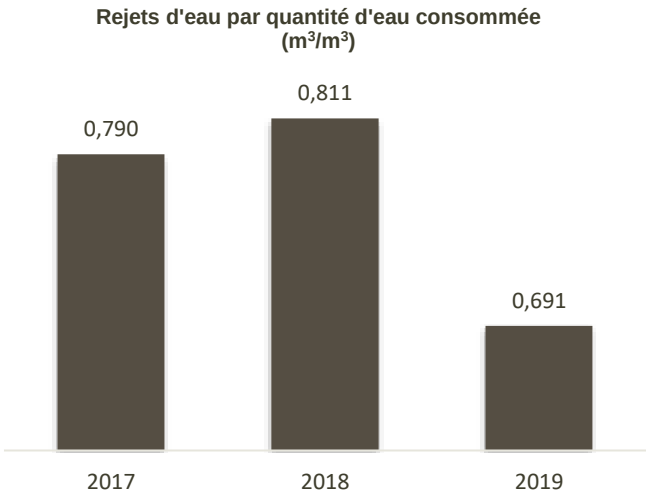

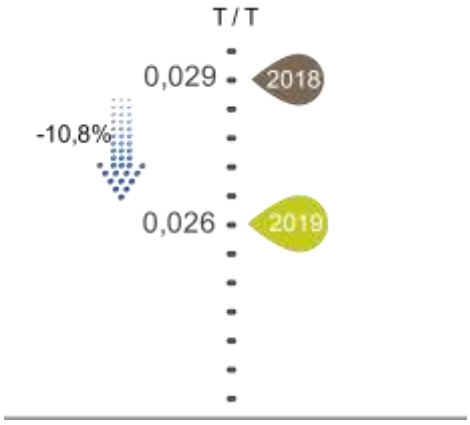

Du fait de l'activité de nos usines, nous suivons principalement la DCO (Demande chimique en oxygène) dans nos effluents. Cet indicateur est suivi de façon hebdomadaire pour nos 3 principaux sites industriels et montre que 96 tonnes de DCO ont été rejetées en 2019 contre 99 tonnes en 2018.

Malgré une augmentation de 6,6% de notre production sur l'année 2019, nous avons tout de même réduit la quantité de DCO de 3,4%.

GRI 306-2 : Déchets par type et méthode d'élimination

Nous déployons sur nos sites un système de tri à la source qui permet de séparer les déchets banals, le papier et les plastiques. Les déchets sont gérés via des filières dédiées de collecte et de tri afin d'y être recyclés ou valorisés de manière optimale.

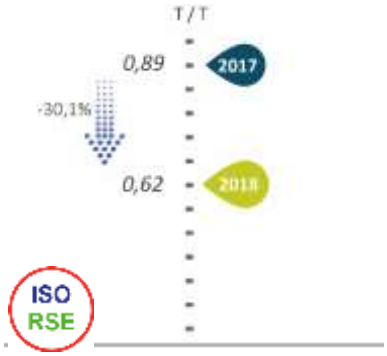

En 2019, le Groupe a généré 2638 tonnes de déchets soit 18% de plus que l'année précédente. Cela représente un ratio d'environ 0,7 tonne de déchet par tonne produite soit une réduction de 11,7% par rapport à l'année 2017.

La gestion de nos déchets nous ont permis d'atteindre un taux de valorisation de 85 ,1%.

Il faut noter que parmi nos déchets, une part non négligeable provient de la récupération des eaux de lavages fortement chargées, qui font l'objet d'un traitement en tant que déchets industriels plutôt que d'être rejetées dans les effluents aqueux.

GRI 306-3 : Déversements significatifs

Au cours de l'année 2019, nous avons enregistré 7 déversements substantiels dont 5 ont été considérés comme critiques puisqu'ils ont impacté les teneurs en DCO au niveau de la station d'épuration et donc également au niveau de nos rejets. Bien que ces événements soient critiques à nos yeux, ils se sont déroulés sur un période très limitée et n'ont pas eu d'impact sur l'environnement.

Les 2 autres n'étaient pas critiques car ils n'ont eu aucun impact sur l'environnement ou sur la sécurité des personnes.

Conformité environnementale

GRI 307-1 : Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales

Le groupe SOLABIA n'a fait l'objet d'aucune sanction, ni versé aucune amende pour le non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement.

Évaluation environnementale des fournisseurs

GRI 308-1 : Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux

Depuis 2019, le groupe SOLABIA demande à chaque fournisseur de s'engager sur la base d'un cahier des charges qui inclut des clauses environnementales. Les critères environnementaux sont désormais intégrés dans un questionnaire fournisseur qui a été mis en place en 2020. A ce jour, nous n'avons pas encore de chiffres consolidés mais ceux-ci seront intégrés dans le prochain rapport.

GRI 400 : Enjeux sociaux

Approche managériale

GRI 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

En matière d'emploi, il est essentiel de maintenir un effectif équilibré qui répond aux besoins opérationnels du Groupe. Pour cela, gérer et encourager les collaborateurs est un élément crucial pour atteindre nos objectifs d'affaires et de développement durable. Nous nous concentrons sur l'amélioration des compétences des employés pour s'adapter aux exigences et aux nouveaux enjeux.

De bonnes relations entre la direction et les employés sont nécessaires au fonctionnement d'une entreprise. Les employés doivent être respectés, écoutés et dotés de conditions de travail adéquates. L'instauration d'un dialogue avec les représentants des travailleurs librement choisis permet aux employés et aux employeurs de mieux comprendre les défis de chacun et de trouver des moyens de les résoudre. Nous respectons le droit de chaque employé à la liberté d'association et de négociation collective et nous suivons les meilleures pratiques reconnues par tous nos employés dans le monde.

Notre succès dépend de la santé et de la sécurité de nos employés et de nos efforts pour continuellement l'améliorer. Il est essentiel de fournir un environnement de travail sûr et sain et d'encourager les comportements responsables des collaborateurs. Nous cherchons à réduire le nombre d'incidents liés à la santé et à la sécurité en améliorant l'environnement de travail, les comportements en matière de sécurité et en mettant l'accent sur la prévention, raison pour laquelle nous avons initié un programme de certification ISO45001 de nos sites.

La formation est aussi un élément central de notre avenir et nous nous assurons que nos collaborateurs continuent de renforcer leurs compétences et en acquièrent de nouvelles pour consolider leurs capacités à relever les défis futurs.

La diversité reflète les sociétés dans lesquelles nous évoluons et cela suppose des efforts pour éliminer toute discrimination et pour donner aux gens de tous les milieux la chance de réussir. Au même titre, l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes ne devrait pas être un objectif en soi mais en premier lieu l'expression de la représentativité et du rôle de chacun dans la société moderne. Nous veillons à ce que les droits de la personne, comme le définissent les Principes directeurs des Nations Unies soient respectés en particulier en matière de discrimination et d'égalité partout où nous opérons. Selon ces mêmes principes, nous respectons également le droit de chaque employé à la liberté d'association et à la négociation collective, nous proscrivons toutes les formes de travail des enfants et toutes formes de travail forcé ou obligatoire.

Enfin, un engagement envers des normes éthiques élevées, ainsi que la transparence et l'honnêteté dans nos relations avec les clients, les fournisseurs, les employés et les collectivités, nous permet de nous développer de façon responsable.

GRI 103-2 et 3 : Description et évaluation de l'approche managériale

Nous sommes aujourd'hui dans des sociétés pluriculturelles et nous croyons que la diversité et l'inclusivité ajoutent force et équilibre à notre organisation. Nous revendiquons un travail décent pour tous et nous insistons sur une rémunération équitable de nos collaborateurs partout où nous opérons car cela est important pour attirer, motiver et retenir les meilleurs talents.

Nous consultons et informons régulièrement les représentants des employés au sujet des changements dans l'organisation lors des comités d'entreprise. Cette communication est importante lorsque les employés sont affectés par les changements opérationnels mais nous respectons toujours les délais de préavis légaux locaux avant de les mettre en œuvre. Nous dialoguons de façon constructive avec les représentants des travailleurs et nous soutenons la liberté des individus d'adhérer à des syndicats ou à d'autres organisations représentatives des travailleurs.

En 2019, nous n'avons été informés d'aucune violation du droit à la liberté d'association et de négociation collective dans aucun de nos sites.

Nous nous efforçons dans nos activités, de gérer les risques associés au travail dans des environnements industriels et avec des produits chimiques dangereux. Notre objectif est d'éliminer les accidents et d'assurer la sécurité de tous. Nous engageons nos collaborateurs à contribuer activement à cet objectif à travers des campagnes de sensibilisation et des programmes de formation spécifiques et cherchons à intégrer ces réflexes dans notre culture d'entreprise.

En 2019, notre taux de fréquence était de 35 en légère hausse de 2% tandis que le taux de gravité était de 1,35 en baisse de 1,2%.

La formation consiste à développer les compétences et à répondre aux besoins de demain. Nous encourageons les collaborateurs à demander des formations afin de se spécialiser dans leur domaine ou

d'acquérir de nouvelles compétences dont le groupe pourrait avoir besoin. Les besoins en matière de formation sont discutés et validés lors des entretiens annuels.

La diversité est quelque chose d'important pour SOLABIA car elle est source de partage, de tolérance et d'ouverture d'esprit. Nous sommes déterminés à offrir et à contribuer à un monde du travail fondé sur le respect mutuel entre les personnes et exempt de tout harcèlement. Notre politique consiste à recruter, à employer et à promouvoir des personnes sur la seule base des qualifications et des capacités nécessaires pour que le travail soit effectué sans égard à la race, à l'âge, au sexe, à l'origine nationale ou à toute autre catégorie non pertinente. De même, l'entreprise rémunère équitablement les hommes et les femmes pour un même travail.

Nous protégeons les droits des employés et soutenons la liberté des individus d'adhérer à des syndicats ou à d'autres organisations représentatives des employés. Des réunions régulières entre la Direction et les membres du comité d'entreprise ont lieu sur tous les sites et elles ont pour but d'informer et de consulter les employés sur les changements importants dans l'organisation.

Notre approche à l'égard du travail des enfants est le reflet des initiatives du Pacte mondial des Nations Unies, un cadre qui cible notamment l'élimination du travail forcé, obligatoire et du travail des enfants. En conséquence nous ne pratiquons ni ne tolérons aucune forme d'exploitation qu'elles touchent les enfants ou tout autre être humain. Nous souscrivons aux Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et notre engagement en matière de droits de l'homme sur la Déclaration internationale des droits de l'homme, comprend la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions fondamentales sur les droits au travail de l'Organisation internationale du travail.

Du point de vue de l'éthique, les lignes directrices sont fixées dans notre code de l'éthique et sont rappelées dans notre Code de conduite et nous nous attendons à ce que chaque employé assume la responsabilité personnelle du respect de nos principes, dans ses actions quotidiennes au sein de sa propre sphère d'influence et avec les partenaires commerciaux et les intervenants.

Dans le cadre de nos achats, nous sommes déterminés à nous assurer que nos matières premières proviennent d'une source responsable et que nos fournisseurs respectent l'ensemble des règles que ce soit en matière d'environnement, de sécurité, de respect des droits de l'homme et qu'ils n'ont pas recours au travail des enfants. En 2019, nous n'avons observé aucun cas de travail des enfants dans notre groupe.

Pour les indicateurs sociaux, le périmètre 2019 intègre l'ensemble des usines et des filiales du Groupe ce qui représente 8 usines, 2 filiales et le siège social. Les indicateurs que nous avons pris en compte couvrent à la fois les contrats permanents et les contrats temporaires.

Emploi

GRI 401-1 : Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel

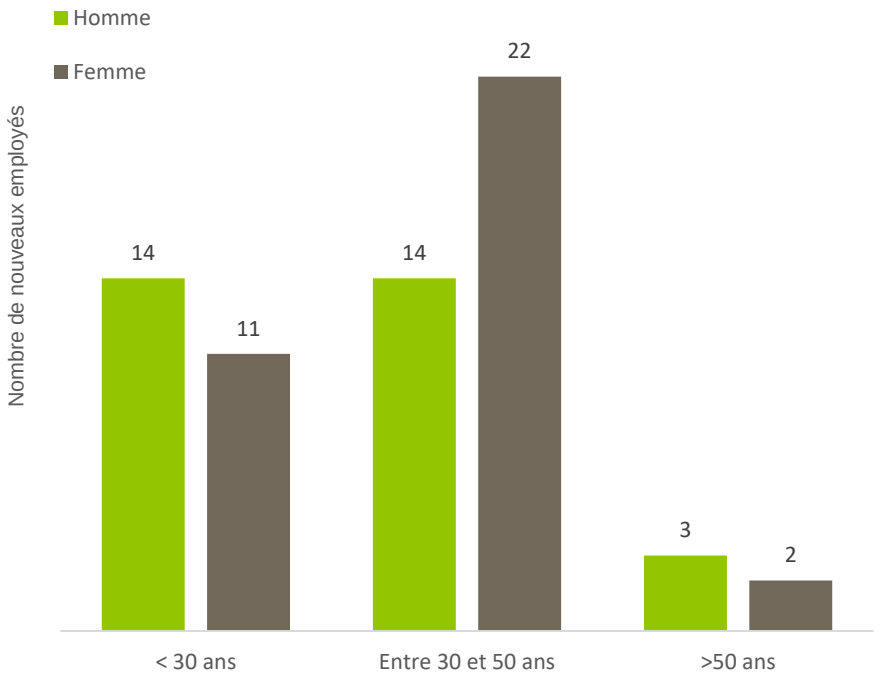

Pour l'ensemble des entités, nous avons embauché 66 nouveaux collaborateurs en 2019 dont 47% d'homme et 53% de femmes. Les embauches sont homogènes entre les différents sites.

Taux de rotation du personnel

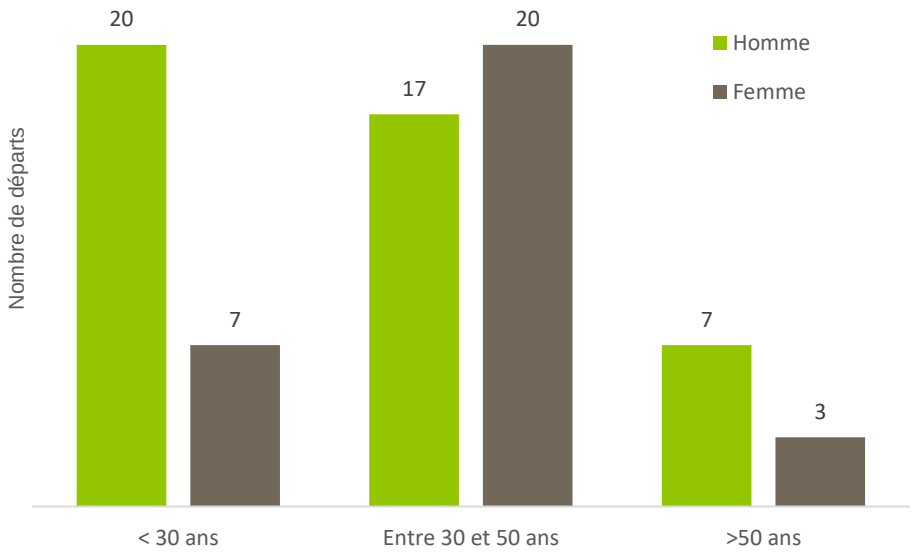

Avec 74 départs au cours de l'année 2019, le turnover total de l'entreprise est de 18,2%, ce qui est relativement proche de la moyenne nationale qui est de 15% en 2018. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à l'année 2018.

Relations employés/direction

GRI 402-1 : Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles

Nous respectons les délais de préavis légaux avant la mise en œuvre des changements qui pourraient toucher nos employés. Nous communiquons soit directement avec ces employés, soit par l'intermédiaire de leurs représentants des syndicaux ou via les comités d'entreprise.

Santé et sécurité au travail

GRI 403-1 : Système de management de la santé et de la sécurité au travail

Etant donné nos activités industrielles, les collaborateurs peuvent être amenés à manipuler un certain nombre de produits chimiques. Le groupe SOLABIA intègre dans son système de management Qualité, Sécurité et Environnement une analyse des risques chimiques pour l'ensemble de ses collaborateurs auquel vient s'adosser un programme de formation adéquat. Des sites sont déjà certifiés ISO 45001 et le déploiement de cette certification sur d'autres sites est en cours.

GRI 403-2 : Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables

Dans le cadre de l'ISO 45001, les incidents sont identifiés et analysés avant de faire l'objet de mesures correctives ou de préventions adéquates pour éviter qu'elles ne se reproduisent. Nous disposons également de procédures préventives qui permettent aux collaborateurs de signaler tous problèmes ou toutes situations qui lui paraissent dangereuses et pour lesquelles une action serait souhaitée.

GRI 403-4 : Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail

En tenant compte du périmètre de ce rapport, 98% de l'effectif du Groupe est représenté dans le CSSCT ou son équivalent tel que le CIPA (Commission Interne de Prévention des Accidents) au Brésil.

L'amélioration de la sécurité au travail reste un axe prioritaire au niveau du Groupe : un travail de prévention est réalisé avec les CSSCT avec pour objectif d'abaisser le nombre d'accidents. Des actions de formations sont planifiées annuellement pour améliorer les pratiques et sensibiliser les collaborateurs aux risques industriels. Au cours de l'année 2019, 42% des salariés ont participé à une formation en sécurité pour un total de 665 heures.

GRI 403-5 : Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail

Les besoins de formation des collaborateurs ainsi que les objectifs inhérents à chaque formation retenue sont définis par le responsable hiérarchique puis sont formalisés par la Direction des Ressources Humaines et/ou la Direction Usine.

Le recensement des besoins en formation prend en compte, outre les axes généraux préalablement définis :

- Les acquisitions à venir d'équipements, de logiciels, de nouvelles techniques.
- Les besoins propres à chaque personne du service concerné en fonction de son niveau de technicité et de ses besoins et/ou souhaits d'évolution.
- La politique Qualité, Sécurité, Environnement de la société.

La Direction des Ressources Humaines évalue la cohérence et le coût de l'ensemble des demandes recensées et si toutes les demandes de formation ne peuvent aboutir en raison des contraintes budgétaires et/ou de la pertinence des demandes de formation au regard des objectifs professionnels à atteindre, les arbitrages se font en concertation entre la Direction des Ressources Humaines et le responsable hiérarchique concerné.

GRI 403-9 : Accidents du travail

Les résultats 2019 du Groupe montrent une augmentation du nombre d'accidents de 23% avec un taux de gravité de 1,35.

Accidents du travail (nombre)

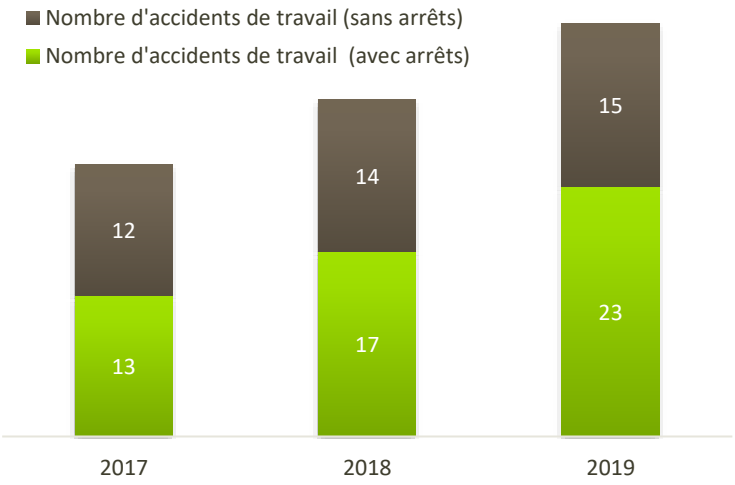

Taux de fréquence des accidents de travail

Le taux de fréquence selon la réglementation française est défini comme le nombre d'accidents du travail ayant occasionné au minimum un jour d'arrêt divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par un million.

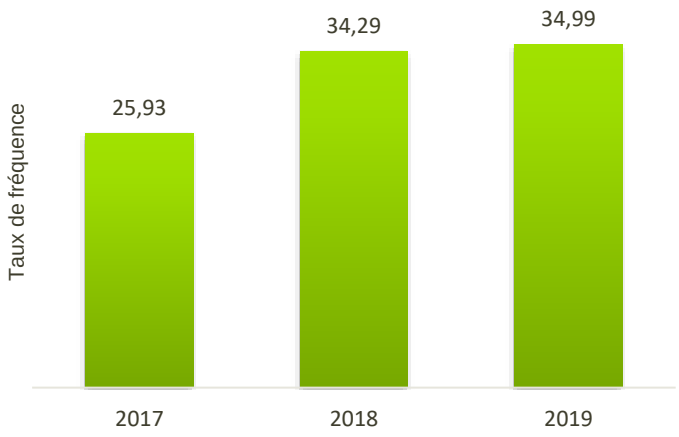

Le taux de fréquence est en très légère augmentation en 2019 puisque nous atteignons une valeur de 34,99 en augmentation de 2% par rapport à la période 2018.

Taux de gravité

Le taux de gravité est défini comme le nombre de journées de travail perdues suite à un accident ou une maladie professionnelle divisé par le nombre d'heures de travail de l'effectif multiplié par 1000.

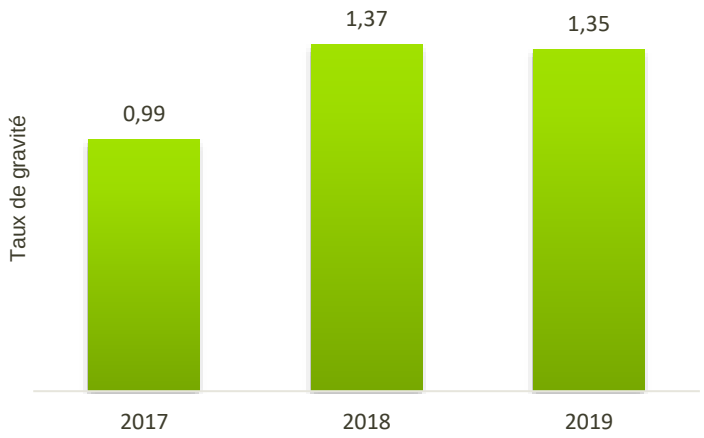

Le taux de gravité est en très légère baisse en 2019 puisque nous sommes à 1,35 contre 1,37 l'année précédente soit une diminution de 1,2%.

Formation et éducation

GRI 404-1 : Nombre moyen d'heures de formation par an par employé

En 2019, les formations professionnelles ont concerné 26% des salariés pour un total de 614 heures.

GRI 404-2 : Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition

Des formations visant à maintenir l'employabilité et développer les compétences sont accessibles aux employés qui le souhaitent quelle que soit leur catégorie professionnelle.

GRI 404-3 : Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière

Au cours de l'année 2019, 99,6% des salariés ont bénéficié d'un entretien individuel (99% des hommes et 100% de femmes).

Diversité et égalité des chances

GRI 405-1 : Diversité des organes de gouvernance et des employés

Répartition des salariés par catégorie professionnelle (%)

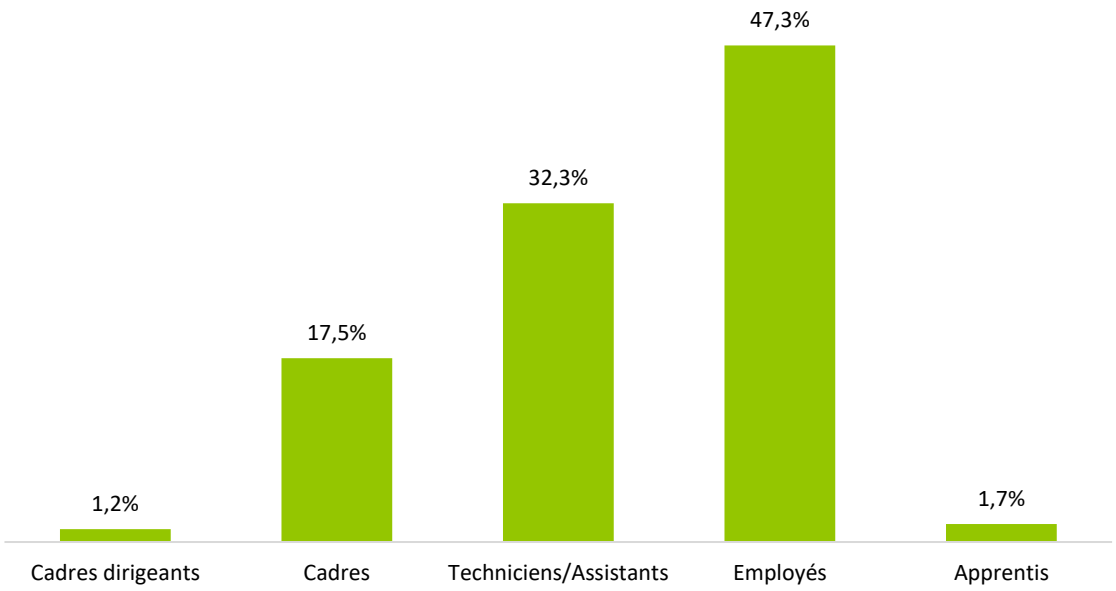

Répartition des salariés par catégorie professionnelle et par sexe (%)

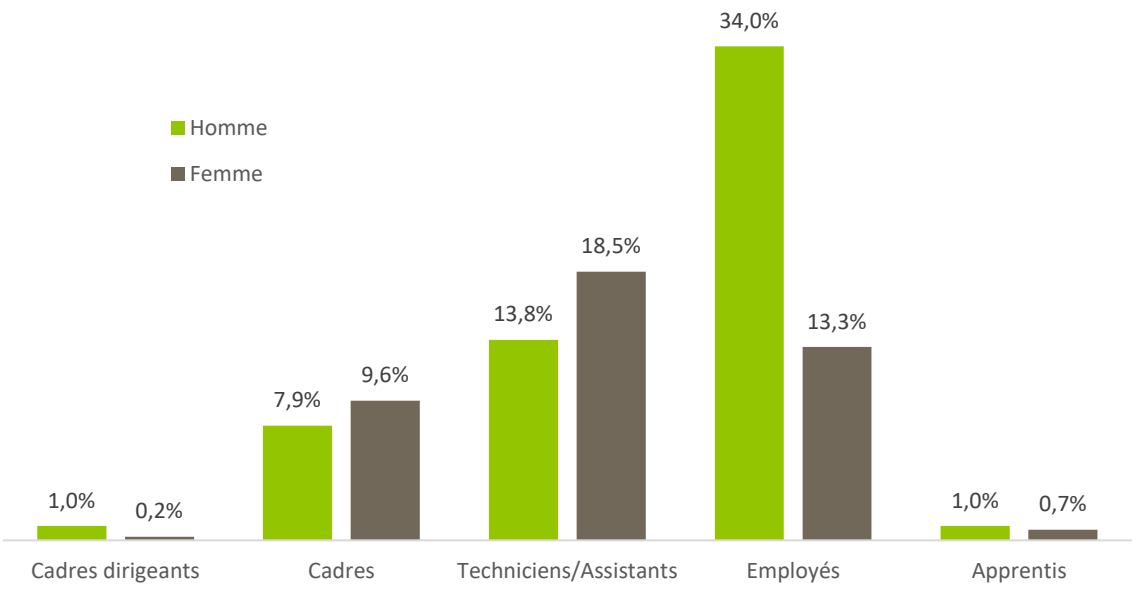

Au niveau de la répartition homme/ femme, la proportion d'hommes est supérieure chez les cadres dirigeants. En revanche, au niveau des cadres, des techniciens et des assistantes, ce sont les femmes qui sont majoritaires. Sur l'ensemble des salariés, nous avons un ratio homme/femme qui est de 1,42 toutes catégories confondues.

GRI 405-2 : Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes

Pour l'ensemble du Groupe, à poste équivalent le niveau de rémunération est identique.

Lutte contre la discrimination

GRI 406-1 : Cas de discrimination et mesures correctives prises

Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils respectent toutes les lois contre la discrimination et qu'ils portent nos principes de conduite au-delà du groupe.

Dans l'ensemble du Groupe, aucun incident de discrimination n'a été recensé en 2019.

Travail des enfants

GRI 408-1 : Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail des enfants

Aucun enfant ne travaille au sein du groupe SOLABIA. Au niveau de nos fournisseurs, le cahier des charges les engage à respecter la législation sur le travail des enfants.

Travail forcé ou obligatoire

GRI 409-1 : Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire

Le travail forcé n'existe pas au sein du groupe SOLABIA. Au niveau de nos fournisseurs, le cahier des charges les engage à interdire le travail forcé et obligatoire.

Évaluation sociale des fournisseurs

GRI 414-1 : Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux

En 2020, nous avons introduit un questionnaire fournisseur afin d'évaluer leur niveau d'engagement et qui vient en complément du cahier des charges. Ce questionnaire, nous permet de déterminer de façon plus précise les fournisseurs qui devront faire l'objet d'une attention plus particulière ou d'un audit sur les critères RSE. A ce jour, nous ne disposons pas encore d'éléments chiffrés précis mais ceux-ci seront intégrés dans le prochain rapport.

Politiques publiques

GRI 415-1 : Contributions politiques

Le groupe SOLABIA ne verse aucune contribution de cette nature.

Santé et sécurité des consommateurs

Le groupe SOLABIA s'engage à développer, à produire et à distribuer des produits qui soient surs pour les consommateurs. Pour cela, nous assurons la traçabilité de nos matières premières, nous travaillons selon les standards de qualité et de sécurité que nous imposent nos secteurs d'activité, notamment à travers la certification des usines.

La sécurité des produits est garantie avant la mise sur le marché par la réalisation d'un certain nombre de tests de tolérance, de stabilité et d'efficacité.

En matière de marketing, l'intégralité des communications promotionnelles respecte les allégations scientifiques et techniques dont la preuve a été apportée lors des étapes de développement.

Depuis plusieurs années maintenant, les tests menés sur nos produits ne sont plus réalisés sur l'animal, nous utilisons systématiquement les méthodes alternatives aussi bien pour les tests d'efficacité que d'innocuité.

Sur le plan de la veille réglementaire, un système permet de suivre les évolutions des réglementations. Cette veille s'effectue au travers des organisations professionnelles auprès desquelles nous sommes membres mais aussi au travers de systèmes automatiques de surveillance.

En ce qui concerne REACH, l'ensemble des démarches a été mené à leur terme et nous avons reçu les numéros d'enregistrement pour chacun des produits concernés. L'ensemble des données avec les différentes bandes de tonnage concernées est disponible dans l'annexe 8.

Nom de la substance	Numéro de référence
L-Cystine, N,N'-bis(3-carboxy-1-oxopropyl)-, tetrasodium salt	01-0000019491-70-0000
Dodecyl 5-oxo-L-prolinate	01-2120762954-42-0000
Sodium 5-oxo-L-prolinate	01-2119986878-07-0003
2-octyldodecyl 5-oxo-L-prolinate	01-2120763413-57-0001
Magnesium 2-oxopyrrolidine-5-carboxylate	01-2120766059-46-0000
Transesterification of plant fatty acids with aminopropanediol	01-0000019155-72-0000
Calcium bis(5-oxo-L-prolinate)	01-2120756109-51-0000
Bis(5-oxo-L-prolinato-N1,O2) zinc	01-2120762818-40-0002
Bis(5-oxo-L-prolinato-N1,O2) copper	01-2120760829-39-0000
Pidolic acid	01-2120769332-53-0001
Peptones, casein	01-2119985423-31-0002
Protein hydrolyzates, animal	01-2119779799-06-0016
Protein hydrolyzates, vegetable	01-2119980073-39-0002

L'ensemble des fiches de sécurité associées a été mises à jour pour être en conformité avec la règlementation REACH.

GRI 416-1 : Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité

Durant la phase de développement jusqu'à la mise sur le marché, les produits subissent de nombreux tests pour s'assurer de leur qualité et de leur sécurité.

Avant la mise sur le marché, le produit suit un certain nombre de vérifications :

- Vérification de l'innocuité
  - Test d'irritation cutanée in vitro sur épidermes humains reconstruits selon la ligne directrice OCDE 439
  - Test de mutation reverse sur bactéries selon la ligne directrice OCDE 471
  - Test de phototoxicité in vitro 3T3 NRU selon la ligne directrice OCDE 432
  - Test de sensibilisation in vitro selon la ligne directrice OCDE 442D

- Vérification de la qualité
    - Réalisation d'un bulletin d'analyse représentatif de la qualité du produit
    - Vérification de la stabilité
    - Vérification de l'efficacité

GRI 416-2 : Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé

Aucun incident n'a été relevé en 2019.

Commercialisation et étiquetage

GRI 417-1 : Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage

En matière de sécurité des produits et de leurs composants, le groupe SOLABIA met à disposition des fiches de sécurité au minimum en français et en anglais aux transporteurs ainsi qu'à ses clients.

Le service réglementaire assure une veille sur l'ensemble de nos produits, à la fois sur l'étiquetage et sur les restrictions commerciales qui pourraient affecter nos produits. Les produits que nous commercialisons sont conformes aux réglementations des pays dans lesquels nous les vendons. Cette conformité est assurée par une veille réglementaire régulière mais aussi grâce aux retours que nous pouvons avoir de la part de nos distributeurs ou de nos clients.

GRI 417-2 : Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage

Aucun incident n'a été recensé en 2019.

GRI 417-3 : Cas de non-conformité concernant la communication marketing

Aucun incident n'a été recensé en 2019.

Confidentialité des données des clients

GRI 418-1 : Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients

Aucune plainte n'a été enregistrée pour une atteinte à la vie privée ou pour une perte de données des clients.

Conformité socio-économique

GRI 419-1 : Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques

Aucune amende n'a été versée par le Groupe en 2019 pour le non-respect des législations et réglementations.

ANNEXE 1

Network France

des **10 PRINCIPES** du Global Compact aux **17 OBJECTIFS** de Développement Durable des Nations Unies

DROITS DE L'HOMME — 1 à 8, 10, 11, 16, 17

1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

2 Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL — 1, 3, 5, 8, 9, 10, 16, 17

3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

4 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

5 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

6 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT — 2, 6, 7, 9, 11 à 15, 17

7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.

8 Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

9 Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION — 3, 10, 16, 17

10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Global Compact France contact@globalcompact-france.org www.globalcompact-france.org

ANNEXE 2

CODE DE CONDUITE DU GROUPE SOLABIA

Le Code de Conduite décline les pratiques que les salariés et les partenaires du Groupe SOLABIA doivent suivre dans leurs activités professionnelles. Il définit les comportements et les attitudes à adopter ou à proscrire dans le cadre de leurs relations internes ou externes à l'entreprise. Il s'applique aux salariés du Groupe SOLABIA mais aussi à l'ensemble des personnes qui travaillent pour lui ou le représentent.

SOLABIA reconnaît que ses employés jouent un rôle essentiel dans ses efforts en matière de responsabilité sociétale d'entreprise, particulièrement à l'égard des conséquences sociales et environnementales de leurs activités. SOLABIA s'engage à suivre les meilleures pratiques afin de s'assurer que la société mène ses activités de façon éthique et socialement responsable.

La société souhaite démontrer son engagement à chaque étape de la chaine de valeur puisqu'elle intervient à la fois en tant que client, producteur et fournisseur. Étant donné la complexité et la mondialisation de la chaîne d'approvisionnement, SOLABIA reconnaît qu'il y a divers risques sociaux, environnementaux et éthiques associés à ses activités. Le Code de conduite a pour but de nous faire progresser sur la voie de la responsabilité sociale et environnementale, de même que sur la voie de l'éthique commerciale. Nous attendons de tous le respect des lois locales, nationales ou internationales qui s'appliquent aux différentes activités du Groupe.

La volonté de SOLABIA de s'engager à se doter de politiques ou à prendre un engagement à l'égard de ces thèmes se traduit par le déploiement de systèmes de gestion efficaces tels que l'ISO14001 et l'OHSAS 18001 sur ses différents sites industriels.

DROITS DE L'HOMME ET DU TRAVAIL

Chaque être humain doit être traité équitablement et avec dignité. La déclaration des droits de l'Homme et les principes de l'Organisation Internationale du Travail constituent les fondements des valeurs défendues par l'entreprise. SOLABIA respecte les droits de l'homme dans ses propres activités aussi bien que dans ses relations d'affaires. Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils s'assurent que ces exigences fondamentales soient pleinement mises en œuvre dans le cadre de leurs activités et qu'ils s'assurent également de fournir un environnement exempt de toute forme de discrimination.

Dans ce but, le Groupe SOLABIA :

- Encourage la protection des droits de l'homme, notamment ceux de ses employés, des parties avec lesquelles il travaille
- Respecte les droits de ses employés en matière de liberté d'association telle que définie par la loi
- Combat le travail forcé et obligatoire
- Interdit le travail des enfants au-dessous de l'âge légal en vigueur
- Soutient l'élimination de la discrimination à l'embauche et du harcèlement sur le lieu de travail
- Offre aux employés une rémunération et des outils leur permettant de faire évoluer leur carrière et prendre en compte leur bien-être
- Respecte l'ensemble des règles locales en matière de droit du travail
- Fournit les efforts raisonnables pour s'assurer que ses fournisseurs et prestataires agissent également en adéquation avec le code de conduite

SANTE ET SECURITE

La sécurité et la santé des employés constituent pour SOLABIA une priorité. Nous nous efforçons de fournir un environnement de travail sécuritaire, sans danger et sain et de nous doter de procédures écrites et de programmes

de surveillance afin de prévenir les accidents et les blessures (durant le travail ou découlant du travail). La participation des employés est encouragée et est essentielle pour identifier et résoudre les enjeux relatifs à la santé et la sécurité.

Dans ce but, le Groupe SOLABIA :

- Améliore sans cesse la sécurité en évaluant et en élaborant des plans d'atténuation des risques
- Forme régulièrement les employés en ce qui concerne la sécurité et les dangers liés à leur travail.
- Evalue et identifie les risques tant physiques que chimiques afin de mettre en place des mesures de prévention adaptées.
- Assure, suit et gère tout incident touchant la santé et lié au travail. Les employés sont encouragés à dénoncer les dangers liés à la santé et la sécurité et peuvent rapporter facilement les incidents.

PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Adopter des pratiques et des mesures pour réduire la pollution ou, tout au moins, pour atténuer les conséquences négatives sur l'environnement font partie des engagements de SOLABIA. En tant qu'utilisateur de ressources naturelles, nous attachons beaucoup d'importance à la protection de l'environnement. De plus, nous encourageons nos services de recherche à développer des produits de façon écoresponsables dans le but d'améliorer le cycle de vie complet des produits.

Dans ce but, le Groupe SOLABIA :

- Met en place des bonnes pratiques environnementales dans la conception, le développement et la gestion de ses activités et fournit les formations et les ressources nécessaires pour mettre en place ces pratiques
- Favorise le développement et l'intégration de technologies durables et s'efforce de réduire la consommation d'énergie et d'eau.
- Incite ses clients, partenaires, fournisseurs et prestataires à le suivre dans ses efforts pour protéger l'environnement
- Surveille, enregistre et mesure régulièrement les performances environnementales
- Protège la biodiversité en attachant une extrême importance à la mise en place d'un approvisionnement raisonnable, respectueux des populations et des environnements locaux pour les substances végétales que nous utilisons.
- Respecte la Convention internationale de Rio sur la diversité biologique, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, ainsi que la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

ETHIQUE ET LOYAUTE DE PRATIQUES

Une bonne relation commerciale se déroule dans le respect de ses clients comme de ses fournisseurs. SOLABIA respecte toutes les lois et pratiques internationales des affaires ou de l'industrie, dans chaque secteur d'activité dans lequel il officie. Nous nous efforçons d'avoir un comportement éthique et d'agir de façon responsable à l'égard de nos partenaires dans le respect de la concurrence.

Dans ce but, le Groupe SOLABIA :

- Veille à ne jamais enfreindre les lois quel que soit le pays où il intervient.
- Ne tolère ni engage aucune forme de corruption, incluant tout paiement ou autre forme d'avantage accordé avec pour objectif d'influencer une décision en violation de la loi
- Ne divulgue pas les informations confidentielles et personnelles des employés et clients

ANNEXE 3

CHARTE ETHIQUE

En intégrant les préoccupations sociales, sociétales et environnementales dans le cadre de leurs activités quotidiennes, la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est devenue un enjeu essentiel pour chaque entreprise. Ces questions sont au cœur des valeurs et de la stratégie du Groupe SOLABIA.

Nous nous efforçons de minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement et les écosystèmes en recherchant des solutions plus acceptables sur le plan environnemental, plus éthiques, et qui respectent la biodiversité et les coutumes locales.

Nous défendons la valeur « Ethique » de l'entreprise et nous fondons nos actions sur des valeurs telles que le respect, l'égalité, la diversité, la transparence qui sont le moteur de nos actions au quotidien.

SOLABIA s'est engagé à respecter le Pacte Mondial des Nations Unies et les Conventions Fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). Pour cela, nous avons besoin de l'implication de l'ensemble de nos collaborateurs dont la mixité et la diversité sont un de nos plus grands atouts. Nous attendons également l'implication de l'ensemble de nos partenaires afin qu'ils partagent et portent ces principes dans le cadre de leurs activités.

Il est par conséquent, de la responsabilité de chacun d'entre nous de conduire ses activités en respectant cette charte, en respectant les lois et les réglementations qui sont applicables à nos métiers. Nous attendons de chacun qu'il agisse avec le plus grand discernement lorsqu'il représente la société et qu'il s'engage à:

- Lutter contre toute forme de discrimination basée sur le sexe, le handicap, les origines, l'âge, les préférences sexuelles, les opinions, les convictions religieuses...
- Etre respectueux des autres et interdire toute forme de harcèlement
- Garantir le droit de chacun au respect de sa vie privée
- Ne pas avoir recours ni au travail forcé ou obligatoire, ni au travail illégal, ni au travail des enfants
- Respecter le droit des affaires et à lutter contre toute pratique abusive et toute forme de corruption, de blanchiment d'argent et de concurrence déloyale
- Agir avec intégrité et éviter tout conflit d'intérêt
- Ne pas enfreindre les lois et réglementations locales
- Assurer la sécurité des données des clients et des fournisseurs
- Réaliser des achats responsables et solidaires

UN GLOBAL COMPACT

NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

ANNEXE 4

Gaz en kWh (PCS) à partir des factures et émissions de CO2 en Tonnes														
Conversion en CO2 selon GHG Protocol			0,202	g/kWh PCI										
Conversion PCS en PCI			PCS=	1,11xPCI										
BioGaz			0,197	g/kwh PCI										
Sites		**janv-18**	**févr-18**	**mars-18**	**avr-18**	**mai-18**	**juin-18**	**juil-18**	**août-18**	**sept-18**	**oct-18**	**nov-18**	**déc-18**	**Total**
UCIB	Conso	667 777,00	515 059,00	515 599,00	514 943,00	347 573,00	341 994,00	467 183,00	68 132,00	394 365,00	435 221,00	522 241,00	423 615,00	**5 213 702,00**
	CO2e	121,52	93,73	93,83	93,71	63,25	62,24	85,02	12,40	71,77	79,20	95,04	77,09	**948,80**
SOLABIA	Conso	884 907,00	866 084,00	883 682,00	736 755,00	834 833,00	750 484,00	774 356,00	183 988,00	624 196,00	717 797,00	652 359,00	577 965,00	**8 487 406,00**
	CO2e	161,04	157,61	160,81	134,08	151,92	136,57	140,92	33,48	113,59	130,63	118,72	105,18	**1 544,55**
BIOKAR	Conso	189 560,00	219 677,00	178 849,00	159 829,00	143 209,00	120 398,00	136 416,00	47 735,00	130 794,00	124 089,00	176 595,00	174 512,00	**1 801 663,00**
	CO2e	34,50	39,98	32,55	29,09	26,06	21,91	24,83	8,69	23,80	22,58	32,14	31,76	**327,87**
Allonne 2	Conso	50 443,00	45 623,00	29 163,00	19 226,00	10 283,00	621,00	-	126,00	103,00	2 879,00	36 093,00	41 608,00	**236 168,00**
	CO2e	9,18	8,30	5,31	3,50	1,87	0,11	-	0,02	0,02	0,52	6,57	7,57	**42,98**
CEP	Conso				70 177,00		38 671,00		625,00	3 941,00	6 533,00	25 032,00	48 508,00	**193 487,00**
	CO2e	-	-	-		-		-	0,11	0,72	1,19	4,56	8,83	**35,21**
SOLABIA Bitechnologica	Conso													**3 746 000,00**
	CO2e	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**669,09**

ANNEXE 5

Electricité en kWh à partir des factures et émissions en tonnes de CO2														
Conversion en CO2 selon GHG Protocol			0,069	g/kWh										
Conversion en CO2 selon GHG Protocol (Brésil)			0,098	g/kWh										
Conversion en CO2 selon GHG Protocol (*Israël*)			0,767	g/kWh										
Sites		**janv-18**	**févr-18**	**mars-18**	**avr-18**	**mai-18**	**juin-18**	**juil-18**	**août-18**	**sept-18**	**oct-18**	**nov-18**	**déc-18**	**Total**
UCIB	Conso	216 864,50	189 228,17	195 847,17	195 281,17	212 922,67	205 760,50	205 520,00	95 516,00	156 747,50	194 263,00	187 312,00	173 332,00	**2 228 594,67**
	CO2e	14,96	13,06	13,51	13,47	14,69	14,20	14,18	6,59	10,82	13,40	12,92	11,96	**153,77**
SOLABIA	Conso	227 234,00	209 301,00	212 732,00	193 475,00	198 445,00	169 457,00	188 948,00	97 217,00	179 314,00	188 492,00	185 329,00	178 390,00	**2 228 334,00**
	CO2e	15,68	14,44	14,68	13,35	13,69	11,69	13,04	6,71	12,37	13,01	12,79	12,31	**153,76**
BIOKAR	Conso	149 013,00	151 857,00	167 237,00	169 780,00	169 204,00	173 365,00	192 662,00	148 166,00	171 208,00	178 185,00	162 996,00	163 519,00	**1 997 192,00**
	CO2e	10,28	10,48	11,54	11,71	11,68	11,96	13,29	10,22	11,81	12,29	11,25	11,28	**137,81**
Allonne 2	Conso	7 382,00	6 441,00	7 043,00	6 375,00	6 594,00	6 118,00	5 092,00	5 652,00	5 814,00	6 243,00	6 349,00	4 379,00	**73 482,00**
	CO2e	0,46	0,40	0,44	0,40	0,41	0,38	0,32	0,35	0,36	0,39	0,39	0,27	**5,07**
CEP	Conso	10 110,00	9 647,00	10 546,00	10 062,00	8 804,00	8 706,00	10 217,00	6 425,00	9 916,00	9 664,00	8 757,00		**102 854,00**
	CO2e	0,70	0,67	0,73		0,61		0,70	0,44	0,68	0,67	0,60	-	**7,10**
Algues&mer	Conso	8 267,00	7 759,00	8 749,00	6 748,00	6 917,00	6 600,00	3 094,00	3 330,00	7 392,00	3 094,00	7 350,00	7 815,00	**77 115,00**
	CO2e	0,57	0,54	0,60	0,47	0,48	0,46	0,21	0,23	0,51	0,21	0,51	0,54	**5,32**
SOLABIA Biotecnologica	Conso	171 386,00	399 466,00	354 009,00	401 799,00	349 882,00	341 807,00	332 936,00	308 458,00	300 146,00	353 054,00	375 841,00	348 156,00	**4 036 940,00**
	CO2e	16,82	39,22	34,75	39,44	34,35	33,56	32,68	30,28	29,47	34,66	36,90	34,18	**396,31**
ALGATECH	Conso	478 362,00	453 316,69	493 960,31	630 324,94	877 470,00	1 026 210,00	1 123 050,00	1 278 360,00	1 115 040,00	928 530,00	682 590,00	478 362,00	**9 565 575,94**
	CO2e	366,90	347,69	378,87	483,46	673,02	787,10	861,38	980,50	855,24	712,18	523,55	366,90	**7 336,80**

ANNEXE 6

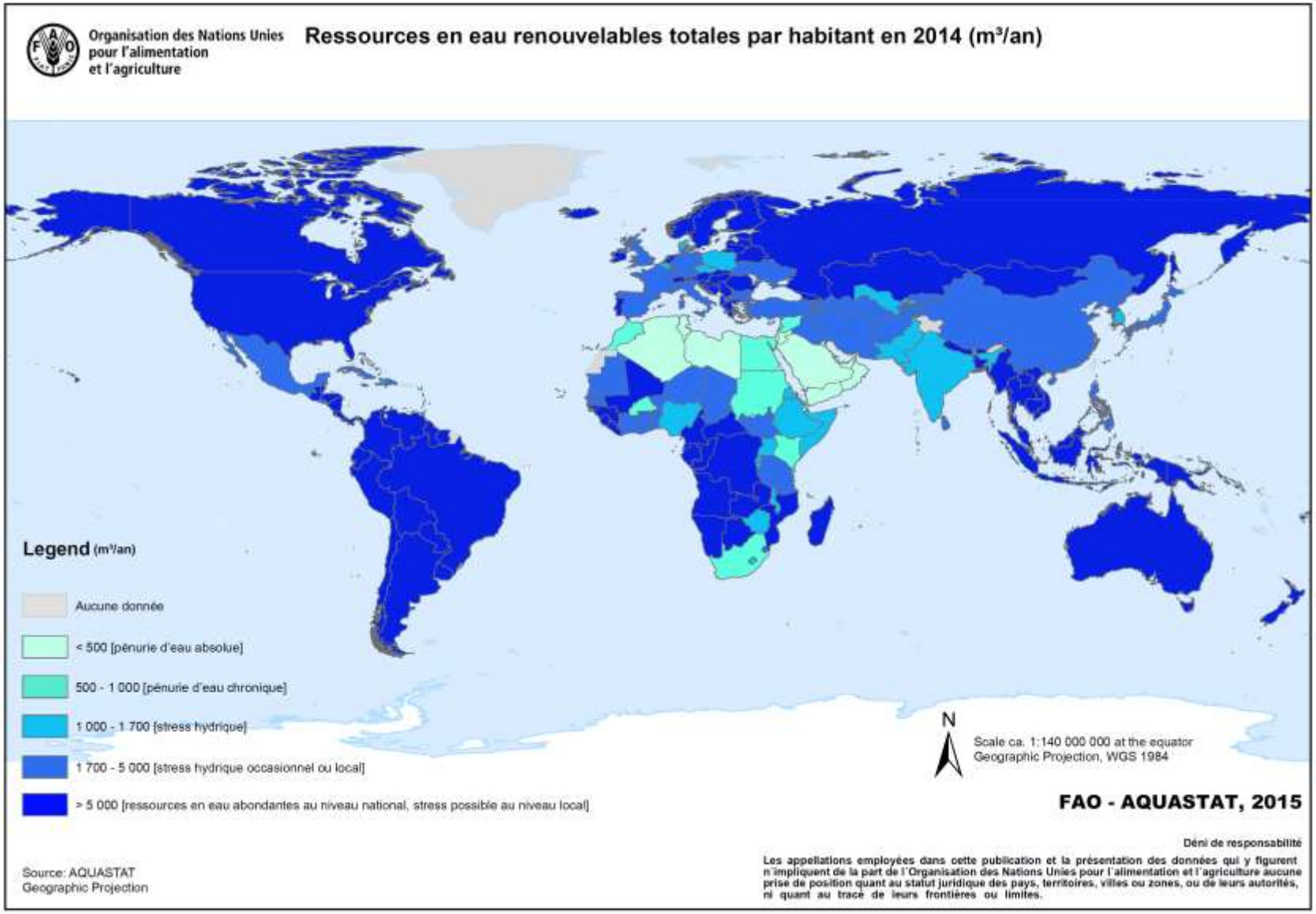
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Ressources en eau renouvelables totales par habitant en 2014 (m³/an)
Legend (m³/an)
Aucune donnée
< 500 [pénurie d'eau absolue]
500 - 1 000 [pénurie d'eau chronique]
1 000 - 1 700 [stress hydrique]
1 700 - 5 000 [stress hydrique occasionnel ou local]
> 5 000 [ressources en eau abondantes au niveau national, stress possible au niveau local]
N
Scale ca. 1:140 000 000 at the equator
Geographic Projection, WGS 1984
FAO - AQUASTAT, 2015
Source: AQUASTAT
Geographic Projection
Déni de responsabilité
Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ANNEXE 7

Consommation d'eau (Relevé des compteurs)

Sites		janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	Total
UCIB	Ville (m3)	185	128	54	59	64	69	66	16	51	71	42	38	843
	Forage (m3)	2 675	2 270	3 600	3 452	2 710	2 351	3 093	833	3 471	3 054	2 711	2 285	32 505
SOLABIA	Ville (m3)	137	132	163	161	137	153	204	33	130	127	131	75	1 583
	Forage (m3)	3 173	3 307	3 469	3 175	3 436	3 371	3 656	1 257	3 301	3 396	2 864	2 462	36 867
BIOKAR	Ville (m3)													6 514
	Forage (m3)													
CEP	Ville (m3)	83	78	95	92	75	79	-	107	105	60	74	53	901
	Forage (m3)													
Algues&mer	Ville (m3)	200	122	148	123		200	56		142	11	110		1 112
	Forage (m3)													
SOLABIA Biotecnologica	Ville (m3)	7	15	16	11	13	6	5	34	20	20	19	22	188
	Forage (m3)	923	8 887	5 853	7 663	7 376	7 052	8 445	5 518	7 450	8 305	6 758	3 133	77 363
ALGATECH	Ville (m3)													-
	Forage (m3)	14 838	16 900	21 736	25 263	35 141	35 380	36 491	36 111	32 866	27 803	18 629	13 500	314 658,00

ANNEXE 8

Substance name	EC number	CAS number	Dossier type	Reference number	Reference number date	Tonnage band	Compagny
L-Cystine, N,N'-bis(3-carboxy-1-oxopropyl)-, tetrasodium salt	460-360-3	460-360-3	Registration	01-0000019491-70-0000	04/03/2005	1-10 tpa	UCIB
Dodecyl 5-oxo-L-prolinate	245-224-1	22794-26-9	Registration	01-2120762954-42-0000	07/03/2018	1-10 tpa	UCIB
Sodium 5-oxo-L-prolinate	249-277-1	28874-51-3	Registration	01-2119986878-07-0003	29/05/2018	10-100 tpa	UCIB
2-octyldodecyl 5-oxo-L-prolinate	253-604-3	37673-37-3	Registration	01-2120763413-57-0001		1-10 tpa	UCIB
Magnesium 2-oxopyrrolidine-5-carboxylate	227-392-8	5819-47-6	Registration	01-2120766059-46-0000	07/02/2018	1-10 tpa, pc	UCIB
Transesterification of plant fatty acids with aminopropanediol	453-200-9 /464-380-3		Registration	01-0000019155-72-0000	04/03/2005	0-1 tpa	UCIB
Calcium bis(5-oxo-L-prolinate)	250-602-4	31377-05-6	Registration	01-2120756109-51-0000	25/01/2018	1-10 tpa, pc	UCIB
Bis(5-oxo-L-prolinato-N1,O2)zinc	239-473-5	15454-75-8	Registration	01-2120762818-40-0002		10-100 tpa	UCIB
Bis(5-oxo-L-prolinato-N1,O2)copper	239-471-4	15454-74-7	Registration	01-2120760829-39-0000	28/02/2018	1-10 tpa	UCIB
Pidolic acid	202-700-3	98-79-3	Registration	01-2120769332-53-0001	22/05/2018	1-10 tpa and intermediate	UCIB
Peptones, casein	293-428-4	91079-40-2	Registration	01-2119985423-31-0002	30/05/2013	100-1000 tpa	SOLABIA
Protein hydrolyzates, animal	309-203-1	100085-61-8	Registration	01-2119779799-06-0016		10-100 tpa	SOLABIA
Protein hydrolyzates, vegetable	309-353-8	100209-45-8	Registration	01-2119980073-39-0002	07/11/2013	100-1000 tpa	SOLABIA